

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 2 FÉVRIER 2021

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance	3
Adoption des comptes rendus des réunions du Conseil municipal du 17 novembre 2020 et 15 décembre 2020.....	3
ADMINISTRATION GENERALE.....	13
2021-001 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	13
FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE	13
2021-007 Partenariats pour le financement de défibrillateurs sur l'espace public.....	13
ADMINISTRATION GENERALE.....	15
2021-002 Désignation de représentants du Conseil municipal – Association « Espace Socioculturel du Grand Ouest de Nevers »	15
2021-003 Création d'une commission de concession – Composition et désignation des membres	24
FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE	25
2021-004 Décision modificative n°1	25
2021-005 Lancement d'une procédure de concession d'aménagement pour la rénovation d'une partie des bâtiments constituant l'îlot dit « du Journal du Centre »	25
2021-006 Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 18 décembre 2020	29
EDUCATION.....	29
2021-008 Convention d'objectifs et de financement – Avenants prestations de service bonus territoire CTG des établissements d'accueil du jeune enfant	29
2021-009 Attribution d'une subvention au centre social de La Baratte.....	29
DEVELOPPEMENT URBAIN	32
2021-010 OPAH-RU – Avenant n°3	32
2021-011 Convention d'études en partenariat avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) 32	
CADRE DE VIE	33
2021-012 Composition commission locale du SPR (Sites patrimoniaux remarquables).....	33
CULTURE.....	35
2021-013 Patrimoine culturel de la Ville de Nevers – Mise en place de la commission d'acquisition des œuvres 35	
Motions et voeux	36
Motion de soutien aux salariés de U-Shin (déposé par M. Baudry)	36
Voeu pour la mise en place d'un Référendum d'Initiative Citoyenne à Nevers (déposé par Mme Chamoux)	41
2021-014 Motion pour le maintien des services de proximité essentiels à la population neversoise : Boutique Orange et guichet SNCF.....	49

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place pour que nous démarrions ce Conseil municipal.
Je vous rappelle que, compte tenu des conditions sanitaires, nous ne pouvons pas accueillir de public, mais cette séance est néanmoins publique puisque nous sommes filmés. Quand quelqu'un parle, la caméra se tourne vers la personne, en fonction du champ, que je ne maîtrise pas véritablement. Quand c'est au niveau du bureau, c'est le bureau qui est filmé, et quand quelqu'un d'entre vous prend la parole, vous êtes filmés.

Je vais vous proposer que je donne lecture des procurations, et qu'il soit vérifié qu'il n'y en ait pas d'autres.

Iris Gallois a donné pouvoir à Guillaume LARGERON, Walid GHESLAB à Daniel DEVOISE, et Philippe MOREL à Vincent MOREL.

Pas d'autres pouvoirs ?

Certains m'ont fait savoir qu'ils étaient d'astreinte pour leur profession et qu'ils pourraient éventuellement s'absenter quelques minutes de la salle, ce qui évidemment est compréhensible.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Je vais vous proposer de désigner deux secrétaires de séance, qui pourraient être, s'ils en sont d'accord, et vous-même également, Chrystel Pitoun et Vincent Morel.

Pas d'opposition ? Ni d'abstention ?

À l'unanimité, ils sont désignés secrétaires de séance.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Adoption des comptes rendus des réunions du Conseil municipal du 17 novembre 2020 et 15 décembre 2020

M. le Maire – Nous avons à adopter les comptes rendus des réunions du Conseil municipal du 17 novembre et du 15 décembre, puisque, compte tenu du délai, celui du 17 novembre n'était pas prêt le 15 décembre.

Tout d'abord, sur celui du 17 novembre, avez-vous des questions ou des remarques ?

Nous l'adoptons à l'unanimité, j'imagine. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2020, y a-t-il des questions ou des remarques ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Avant de commencer l'ordre du jour, je voulais tout d'abord vous donner connaissance, puisque, et c'est bien normal, vous nous le demandez quand vous voyez passer des délibérations concernant la défense de la Ville, d'un jugement qui a été rendu par le Tribunal administratif de Dijon le 26 janvier 2021. C'est une procédure qui avait été introduite par M. Tony Chardon. De façon particulièrement étayée, sur 7 pages, le Tribunal administratif a rejeté pleinement la requête de l'intéressé. Il est normal que vous soyez au courant des décisions rendues. Et M. Chardon, qui ne se prive pas d'intervenir sur les réseaux, aura sans doute commenté cette décision.

Je voulais également vous faire un point sanitaire rapidement, et partager avec vous les derniers éléments d'informations.

Nous sommes aujourd'hui à 12 jours de vaccination. J'ai essayé d'améliorer les choses. J'ai pu en discuter avec certains d'entre vous, y compris qui ne sont pas de la majorité, mais je pense que nous partageons cette ambition d'essayer de proposer une vaccination accélérée à nos publics et notamment les plus fragiles, en l'occurrence à des personnes de plus de 75 ans et à personnes qui présentent une maladie à forte comorbidité liée à la Covid.

Nous avons obtenu, comme vous l'avez sans doute vu, du vaccin Moderna, car je savais qu'il y en avait en Bourgogne Franche-Comté, mais qui n'avait pas été fléché sur Nevers, qui a été livré lundi, et nous avons commencé à vacciner aujourd'hui pendant les 15 jours qui viennent avec du Moderna. Nous avons obtenu qu'à partir du 15 février nous ayons, si je puis dire, double dose, 300 doses de Moderna, et 300 de Pfizer ; tout comme à Cosne-sur-Loire également. Les autres centres ont été maintenus ; c'est une volonté du préfet, et je pense que c'est une bonne chose. Nous avons nos centres maintenus, mais certains ont eu une diminution, y compris l'autre de Nevers piloté par le Conseil départemental, compte tenu aussi du nombre de vaccinations faites, Cosne et le centre des Éduens étant les deux centres qui sont le plus sollicités. Les autres centres sont impactés au niveau des livraisons. Mais en tout cas, à partir du 15 février, au centre Nevers Eduens, nous allons pouvoir vacciner deux lignes. Je remercie notamment Chrystel Pitoun, Philippe Cordier et Basile Khouri, qui, de par à la fois leur mandat, mais aussi leur profession, nous aident fortement à gérer cette problématique de vaccination. A partir du 15 février, nous continuerons sur les premières injections de Moderna et les rappels de Pfizer.

Nous avons aussi obtenu l'accord de l'ARS pour que nous allions vacciner les deux foyers autonomie de l'agglomération, La Roseraie et Varennes-Vauzelles, avec des doses prises sur le centre des Éduens. 120 doses seront directement livrées là-bas. Le vaccin Moderna étant plus fragile, une fois qu'il est livré, il ne peut plus bouger. 120 doses vont donc être allouées aux volontaires, qui sont largement majoritaires, sur ces deux résidences autonomie. Plutôt que de faire déplacer des personnes qui seront dans l'angoisse – pour être allé voir les

résidents de La Roseraie –, j'ai considéré qu'il était fort logique de pouvoir faire la vaccination sur place, et je remercie évidemment l'ensemble des médecins et infirmiers qui s'investissent pour cette vaccination et qui vont aller le faire sur place. En accord avec le maire de Varennes-Vauzelles, cela se fera pour la résidence autonomie de Varennes-Vauzelles le 16 février.

Pour le centre Eduens, je rappelle que 50 agents ont été dédiés au montage d'un centre sur lequel on a beaucoup de retours positifs. Au quotidien, 14 agents sont investis : des agents de l'Agglomération qui sont non utilisés dans leurs fonctions, notamment les agents des piscines, se sont portés volontaires aussi pour donner un coup de main sur les centres, et notamment à Fourchambault, et puis pourquoi pas Nevers, pour décharger aussi des agents de la Ville, même s'il y a des élus volontaires, et je les en remercie. Mais s'il y a d'autres élus volontaires de l'ensemble de la municipalité, ils sont les bienvenus pour nous aider à tenir ce centre, puisque nous serons nécessairement dans la durée.

Pour les personnes vaccinées à Nevers, j'avais fait remarquer à l'ARS de ne pas comptabiliser les personnes pour lesquelles les frontières administratives ne seraient pas respectées, puisque, alors que des territoires font autrement, nous prenons tout le monde. Pour le centre des Nevers-Eduens, nous avons vacciné 45 personnes de Varennes-Vauzelles, 35 de Coulanges-les-Nevers, 29 de Marzy, 13 de Sermoise, 10 de Challuy, 9 de Pougy-les-Eaux et 20 d'autres communes.

Sur 12 jours, nous sommes au global, sur le centre Nevers-Eduens, à 61 % de Neversois dans ces nombres de vaccinés, 25 % qui habitent l'agglomération de Nevers, et 14 % hors agglomération, qui viennent, pour la plupart, d'autres communes de la Nièvre, car des personnes se déplacent aussi pour d'autres raisons, et il y en a qui viennent aussi de territoires hors du département, et notamment des personnes du Cher.

Sur la typologie des personnes vaccinées, il y a 1 % de soignants, puisque nous continuons aussi à vacciner les soignants, 2 % de personnes à risques, et 97 % de personnes de plus de 75 ans. Au bout de ces 12 journées, nous avons vacciné, pour ce qui concerne la population neversoise, 9,05 % des plus de 75 ans. Il semblerait que les choses s'améliorent un peu sur le plan national, et, comme vous l'avez vu, au niveau de l'Union européenne, il y a des commandes qui ont été accélérées, avec des poings un peu tapés sur la table ; j'espère que nous pourrions donc reprendre les prises de rendez-vous à la mi-février peut-être pour essayer d'accélérer et de passer aux autres tranches de personnes concernées.

Je voulais remercier aussi la pharmacie Bernamont et la pharmacie des Loges, Eurosit qui ont prêté du matériel, la Cuisine des Saveurs, Pizza Del Ponte, la pharmacie du CHAN, l'ARS et la préfecture – avec lesquelles nous travaillons, même si parfois nous ne sommes pas d'accord, et je l'ai fait savoir –, Ali Haddou, qui pilote cela avec Fadoua Loucif et Magalie Courmède notamment, et tous les agents qui se sont impliqués au niveau de la Ville de Nevers. Je pense que l'on peut saluer leur volontariat. Et évidemment l'ensemble des Directions, et notamment le Directeur Général des Services.

Voilà sur la partie Vaccination.

Un mot sur la partie Dépistage, car je pense qu'il ne faut pas oublier le dépistage, qui, finalement, est aussi important que la vaccination. On va voir, pour d'autres

pays qui sont en avance sur le nombre de personnes vaccinées, l'effet que cela a sur la propagation du virus, mais nous avons organisé pour cette semaine, jeudi, à la salle des fêtes de Nevers, une nouvelle séquence de dépistage. Nous maintiendrons ces dépistages en plus de ceux des laboratoires s'ils fonctionnent ; sinon, nous ne les maintiendrons pas compte tenu de la mobilisation que cela nécessite. J'espère que les personnes répondront présentes. Je crois qu'il y a une grosse communication qui a été faite au niveau des établissements scolaires, des lycées, etc. Je crois que ce dépistage, évidemment, est essentiel, car il permet d'isoler des personnes contagieuses, et je pense que c'est ainsi, en cumulant la prudence, les gestes barrières, qui sont les premiers, vous le savez, protecteurs, que nous arriverons à éradiquer, effectivement, ce virus. Sachant que la situation en France est visiblement en train de s'améliorer ; nous ne sommes pas sur un plateau qui s'élève, semble-t-il. Pour la Nièvre, au vu des derniers chiffres en ma possession au niveau du groupement hospitalier de territoire, je crois qu'il n'y a pas énormément de changements depuis la semaine dernière sur les personnes en réanimation. Par contre, on sait que les personnes qui rentrent, en général, ont un risque de morbidité plus important que sur la première phase, avant le deuxième confinement ; comme je l'ai indiqué à la presse, actuellement, nous connaissons à peu près 95 décès depuis fin octobre, sur 155. Vous voyez qu'il y avait eu moins de décès parce qu'il n'y avait pas de cas aussi dans les EHPAD, où les personnes sont les plus vulnérables.

Voilà ce que je pouvais vous dire rapidement sur la situation sanitaire de la Nièvre.

Je ne sais pas s'il y a des questions supplémentaires. Je continuerai à être au maximum transparent sur ce que l'on peut faire, et sur ce que l'on ne peut pas faire.

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Je voulais savoir s'il ne serait pas possible de prévoir des mesures alternatives au confinement total, puisque vous proposez de favoriser les mesures de dépistage ; dans ce cas, si les dépistages des personnes s'avèrent négatifs, pourquoi ne pas rouvrir, sous certaines conditions évidemment de sécurité sanitaire, les associations sportives et culturelles ? Merci.

M. le Maire –

Je vais vous répondre, mais cela ne relève pas de notre compétence. Vous utilisez le mot « confinement », mais nous ne sommes pas en confinement. C'est le choix du Président de la République pour l'instant, contrairement à d'autres pays, par exemple, l'Allemagne, qui est plutôt montrée comme bon élève, et le Portugal, par exemple, qui subissent un rebond manifeste, avec des mesures très draconiennes. C'est une décision qui a été prise sur la confiance faite aux Français de respecter les gestes barrières, et je pense qu'il y a quand même aujourd'hui une très grande majorité qui ont compris qu'il en allait de leur sécurité et de celle de leurs proches, et souvent plus anciens.

Nous ne saurions, dans cette enceinte, aller à l'encontre des mesures nationales, évidemment, qui ne prévoient pas pour l'instant la réouverture.

Je suis régulièrement en concertation, et j'exprime mon avis, comme je le peux, et je ne suis pas seul, avec des associations d'élus aussi, et parfois auxquelles j'appartiens. Je suis demain à Paris, où j'ai quelques échanges aussi. Je relaie l'avis, en tout cas, d'une commune comme la nôtre, et nous essayons de faire progresser les choses.

Je pense que le juge, pour cela, ce sera les chiffres notamment de cette fin de semaine pour voir si la décision prise était la bonne et pour voir si l'on aura pu éviter un confinement, et pour savoir si, petit à peu, on pourra rouvrir régulièrement les choses. Il faut en tout cas que ceux qui ont le pouvoir de décision à cet égard soient à l'écoute des Français, à l'écoute des élus locaux, dans un souci aussi de ne pas trop vite relâcher les choses. Cela ne servirait à rien de faire du yo-yo. Il faut que l'on soit sûr des choses pour essayer de maintenir les écoles ; je pense que c'est une performance. Dans d'autres pays, ce n'est pas le cas, et je pense que c'est important pour nos élèves, quel que soit l'âge qu'ils aient.

Donc, pour l'instant, je vous réponds, nous n'avons pas la compétence pour décider de cette réouverture, qui serait contraire aux mesures nationales.

Mme Chamoux –

Certaines villes réussissent à le mettre en place.

M. le Maire –

Depuis le mois de mars, tous ceux qui m'accompagnent, et que je remercie, car c'est du 7/7 jours, ont essayé vraiment d'être le plus possible dans l'ouverture... Mais on se voit parfois reprocher d'avoir accordé le Marché de Noël ou le Marathon, mais je réponds très clairement qu'il n'y a pas eu de cluster, et on en est sûr aujourd'hui, avec le recul que l'on a pu avoir. Le marché, on sait le faire le samedi, en faisant travailler les commerçants et les maraîchers. Mais dès que l'on peut être raisonnablement dans l'ouverture, je vous assure que nous ne sommes pas les derniers, et que nous essayons d'anticiper tout cela avec les services, et nous nous voyons plusieurs fois par semaine pour faire des points d'étape et des points de crise, surtout quand la situation est susceptible de changer.

Je ne sais pas quelles communes vous visez. On voit des restaurateurs qui décident d'ouvrir ; c'est à leurs risques et périls, mais ce n'est pas les dispositions en vigueur. On doit être plutôt unis. Que l'on accepte les décisions ou pas.

Ce que l'on vit, personne n'en a envie. Mais essayons tous ensemble de prendre les meilleures décisions possibles, avec la prudence, et en même temps un maximum de vie sociale et économique. Aujourd'hui, je ne sais pas de quelles villes vous parlez, mais je n'en connais pas qui se soient mises en marge.

Il y avait un questionnaire sur les cantines. Nous avons pu les maintenir. Je vous assure que c'est aussi un coût pour la Ville, puisque nous sommes obligés d'avoir des recrutements, pour maintenir les cantines, le service périscolaire. Tout cela, nous le maintenons au maximum. Il y a des communes qui ont supprimé cela, parce que cela leur coûte trop. Moi, j'ai plutôt connaissance de restrictions un peu plus fortes, faute de moyens suffisants pour pouvoir assurer au maximum l'accueil des enfants.

Nous sommes vraiment dans les clous, et je remercie tous ceux qui s'y investissent. Mais aujourd'hui il n'est pas prévu d'assouplissements dans le domaine sportif et culturel, sauf à ce que nous suivions des lignes qui seraient données sur l'ensemble du territoire.

Voilà, et puis pour terminer peut-être là-dessus, je voudrais vous annoncer aussi un travail que nous lançons, mais, François Diot, je vous laisse vous exprimer avant.

M. Diot –

Monsieur le Maire, simplement, tout le monde sait que tout l'enjeu aujourd'hui est d'accélérer la vaccination, et que le facteur limitant, c'est le nombre de doses fournies par les laboratoires pharmaceutiques. On se heurte, et vous vous heurtez, comme tous les élus locaux de France et de Navarre, à une désorganisation générale de l'appareil d'État, que, pour notre part, nous contestons depuis des années. Voilà où mène la casse des services publics, voilà où mène la mise en place de structures technocratiques comme les ARS qui en cas de pandémie s'avèrent totalement incapables de gérer la situation. On a besoin d'utiliser ... *(Coupure 1 min.)*

... honteux pour notre pays d'en arriver là. Il faut réquisitionner ces laboratoires *(coupure 18 sec.)*

On est en train de se battre pour acheter des vaccins sur les marchés mondiaux. Si c'était un bien public mondial, je pense que l'humanité en sortirait grandie de cette crise sanitaire.

M. le Maire –

Nous sommes un des rares pays qui fait le vaccin gratuit. En Belgique, c'est 50 euros. Dans d'autres pays, c'est 100, ou 150 euros.

M. Diot –

Oui, mais c'est la Sécurité Sociale qui paie. Dans d'autres pays, il n'y a pas la Sécu, alors évidemment...

M. le Maire –

Allez dire cela aux États-Unis. En France, nous pouvons nous réjouir que nous avons la Sécurité Sociale, qui a été maintenue depuis la guerre par l'ensemble des gouvernements, et qui nous protège. Je fais ce constat-là, et je pense que nous le partageons tous. C'est une gratuité qui me semble importante, et qui permet l'égalité des citoyens devant la difficulté, et notamment sanitaire.

Ce vaccin, on l'attendait l'été prochain, et il est arrivé plus tôt que prévu. Donc, bravo à ceux qui ont trouvé ; malheureusement pas les Français. Mais on sait effectivement que le secteur de la recherche, depuis des décennies, a été sacrifié, et des sommes insuffisantes lui ont été données. On voit que Moderna, qui est français d'une certaine manière n'a pas été accompagné suffisamment par la France et qu'il s'est implanté aux États-Unis. Tout cela, évidemment, on peut le regretter, et, d'une certaine manière, il faut tirer le positif du négatif, et des leçons de tout cela, et je pense que c'est dans cette direction que les choses vont aller.

Pour ce que vous évoquez, je n'irais pas jusqu'à parler de désorganisation générale des services de l'État, parce que j'ai pu être associé à pas mal de choses, à donner un avis, ou en tout cas travailler vraiment en couple « préfet/maire », ce qui n'était pas le cas dans tous les territoires, jusqu'à l'arrivée du nouveau préfet avec lequel je commence mon travail, et les choses s'étaient vraiment bien passées. Je pense que ce qui a manqué, c'est qu'effectivement on

donne tout pouvoir aux ARS pour décider de la vaccination, et on n'associe pas assez les élus locaux à cela. C'est cela que je disais. Alors que nous avions des idées. Et quand je savais qu'il y avait 9 700 vaccins à l'hôpital, certes une partie pour les soignants qui pouvaient se faire vacciner, je disais simplement que, même sans avoir des doses qui n'existaient pas, avec ces doses-là on aurait pu aller bien plus vite, parce que nous étions prêts à mettre 2 ou 4 lignes de vaccinations s'il le fallait, et on aurait gagné du temps. Les primo vaccinés l'auraient été plus tôt et auraient pu faire leur deuxième injection plus tard, en gérant la deuxième dose. J'avais proposé, me semble-t-il, des choses de bon sens, et j'avais émis ces avis auprès des professionnels de santé, parce que je n'en suis pas un, pour être certain que ces propositions n'étaient pas saugrenues... On aurait pu le faire... Bon, voilà...

Nous avons quand même été un peu entendus, puisque je considère que le vaccin Moderna qui finalement n'était pas fléché chez nous l'a été ; c'est quand même un premier point. Et nous allons accélérer, je m'en réjouis, ces vaccinations, en allant vacciner aussi dans les foyers logements, alors que nous en avons été empêchés la première fois. Donc, malgré tout, je considère que – mais c'est beaucoup d'énergie – que, quand on se bat, on finit par être un peu entendus. C'est certain que l'on aurait pu s'économiser tout cela.

Pour le reste, je note quand même qu'il y a SANOFI qui va être associé, et je crois qu'ils vont contribuer aussi à la fabrication du vaccin. Il semblerait, d'après les dernières informations rendues publiques, qu'il y a quand même une montée en puissance des doses, et que l'on va retrouver une ambition de vaccination peut-être aussi, pourquoi pas, chez les pharmaciens, puisque je crois que le vaccin Moderna s'applique encore plus facilement. Je pense que, si l'on s'y met tous, il y aura certainement un progrès, et que ce sur quoi nous avons un peu râlé devrait se corriger ; mais ce n'est pas pour cela que l'on s'en satisfait. Néanmoins, il faut être conscient des difficultés aussi. C'est une situation inédite, et je sais que l'on est capable de vacciner beaucoup de monde pour la grippe en peu de temps, et donc, s'il y a le vaccin, on devrait être capable de vacciner beaucoup de monde, et que tout cela devrait s'accélérer, et notamment pour protéger les plus fragiles et les plus de 65 ans qui sont encore plus nombreux que les plus de 75 ans dans notre territoire.

Évidemment que l'on a un principe d'égalité des Français devant tout et devant le vaccin, mais, en même temps on savait qu'il y avait des régions beaucoup plus touchées que d'autres. Faute de vaccin suffisant pour tout le monde, il aurait fallu cibler les régions où les âges moyens sont élevés, et c'est notre cas, et des taux de progressivité du virus importants aussi, et puis après livrer sur l'ensemble du territoire. Sur cela, pour l'instant, nous n'avons pas pu donner notre avis, et c'est un peu ce que l'on peut déplorer.

M. Diot –

Simplement, pour que l'on s'entende bien, Monsieur le Maire, sur la gratuité du vaccin, précisons que ce sont les cotisations sociales, nos cotisations sociales, les cotisations sociales des salariés, donc une forme de salaire socialisé, qui permettent de régler le coût du vaccin par le biais de la Sécurité Sociale. Donc effectivement c'est un système de solidarité unique au monde – créé par Ambroise Croizat, ministre communiste à la Libération, dont on vient de fêter d'ailleurs les 120 ans de la naissance – qui nous permet aujourd'hui, malgré toutes les attaques dont elle a été l'objet, d'offrir un vaccin « gratuit » à toutes les

personnes. Effectivement, aux États-Unis, il n'y a pas de Sécurité Sociale. Ceux qui paient le font avec le salaire.

M. le Maire –

Ce ne sont pas que des cotisations des salariés ; ce sont les cotisations de tous ceux qui cotisent, y compris les employeurs. Voilà, c'est un retour des choses, mais je pense que vous seriez le premier à vous exprimer si l'on avait dit que le vaccin était payant. C'est donc à saluer que le vaccin soit gratuit, parce qu'il y a d'autres pays en Europe qui ont des systèmes de Sécurité Sociale et qui le font payer, aussi. C'est un choix. Cela sera effectivement dans le budget de la Sécurité Sociale, qui est celui de tout le monde, en quelque sorte ; celui de l'État aussi. Vous savez aussi qu'il y a une branche qui est en train d'être travaillée, sur la dépendance. Ce qui est intéressant, c'est que personne ne remet en cause ce système chez nous fort heureusement, quels que soient les bords politiques.

Monsieur Morel.

M. Morel V –

Je voulais juste revenir sur un point concernant les fermetures. Dans le domaine de l'enseignement artistique, il y a un décret de fin octobre qui permet à un certain nombre d'enseignements artistiques d'être ouverts, dont les arts du cirque. Or, il y a un petit élément de blocage pour notre belle association Acroballe Circus, qui n'a pas eu la possibilité de rouvrir. Or, les arts du cirque font partie de l'enseignement artistique tel que le précise le décret, et en tout cas notre interprétation du décret. D'autres villes ont rouvert l'enseignement artistique de l'art du cirque. Je pense donc qu'il serait intéressant d'essayer de voir un peu en détail dans quelle mesure cela ne pourrait pas être réétudié pour cette association à Nevers.

Je ne vous demande pas une réponse tout de suite, car cela nécessite évidemment de regarder cela en détail, mais il y a un petit point de blocage à ce niveau.

M. le Maire –

Je vais être très clair. Les consignes que je donne et qui relèvent de mes prérogatives, c'est d'ouvrir tout ce que l'on peut ouvrir dans les conditions de sécurité sanitaire. Je ne suis pas dans la peur de ne pas ouvrir, à partir du moment où l'on nous garantit que les règles sanitaires sont respectées. De toute façon, la préfecture y veille.

Je retransmets à Isabelle Laudet les informations que je peux avoir sur le plan national pour que tout de suite on anticipe, comme cela a été le cas pour la réouverture des conservatoires jusqu'à 18 heures en ce moment, mais il y avait eu beaucoup de cours en visioconférence pendant le confinement, ce qui a permis de maintenir un niveau musical. Sur l'enseignement des arts du cirque, nous allons regarder cela de plus près. C'est une structure que nous soutenons particulièrement, avec des aides notamment de la Ville et de l'Agglomération, si je ne me trompe pas, qui ont été attribuées récemment. Il semblerait que ce soit la préfecture qui n'ait pas donné l'autorisation. Il faut que nous revoyions cela. Je ne vous cache pas que je n'ai pas tout le texte en tête. Nous allons regarder cela, et éventuellement échanger avec la préfecture s'il y a une possibilité légale de rouvrir.

C'est un sujet sur lequel nous allons avoir l'occasion de revenir. Mais je pense qu'il est bien que nous fassions un point régulièrement.

Nous avons pris la décision, en plus de l'action du CCAS dont j'avais demandé un récapitulatif de ses actions, mais je n'ai rien vu, Madame Mazoyer...

Mme Mazoyer –

Je l'ai donné à Éric Pauron hier soir afin qu'il transmette le document. Cela portait sur les actions pour les jeunes.

M. le Maire –

Si l'on peut m'imprimer ce document...

Je reviendrai plus tard, pour ne pas retarder le Conseil.

Je voulais vous parler d'une action qui viendra en complément de ce que fait le CCAS, et qui a été élargie, pour essayer de s'adresser au plus grand nombre. Vous le savez, on parle beaucoup des étudiants en difficultés parfois psychologiques, parfois alimentaires. Le Président de la République a décidé que les repas seraient à un euro. J'espère qu'il n'y a aucun étudiant qui serait en situation de ne pas manger. Mais de toute façon j'ai donné au CCAS comme consigne que l'on élargisse le spectre, et que l'on puisse être en appui, y compris avec les structures caritatives et associatives, et que l'on aide, que personne ne soit à côté du minimum de base qui est déjà de pouvoir s'alimenter correctement. Après, nous sommes de plus en plus une ville étudiante, mais nous ne sommes pas non plus une ville avec des dizaines de milliers d'étudiants. Je pense que, dans ces villes-là, c'est plus compliqué que chez nous, parce que beaucoup ici vivent chez leurs parents, mais qui parfois peuvent être en difficultés, chez qui ils sont retournés, car il y a peu de cours pour l'instant en présentiel.

Ce que je souhaite faire, et proposer à votre Conseil, c'est que nous constituions petit à petit un fonds de secours. Je pense que, là où cela va être compliqué, c'est quand les aides vont ralentir et s'arrêter dans certains secteurs. Nos finances ne sont pas exponentielles, et nous avons aussi beaucoup de sur-dépenses par rapport à la crise, pour ouvrir aussi les écoles par exemple, pour ouvrir aussi le centre de vaccination, etc., et cela n'est pas fini, avec beaucoup de problèmes de lisibilité. Nous en parlerons aussi lors du débat d'orientations budgétaires du Conseil d'Agglomération la semaine prochaine.

En revanche, il me semblerait responsable de considérer qu'il y a certaines dépenses que nous ne faisons pas : par exemple, les vœux, les petits fours, etc. Une partie évidemment est absorbée dans d'autres dépenses. J'ai demandé, s'il y a des manifestations habituellement organisées que nous ne faisons pas, de voir, sur un certain nombre d'événements, comment alimenter un fonds de secours, qui serait certainement après piloté par le CCAS et abondé par la Ville. Je proposerai qu'il en soit de même pour l'Agglomération, soit pour ses habitants, soit pour aider les communes.

Il s'agit de faire en sorte que, petit à petit, nous puissions être prêts au moment il pourrait y avoir des suppressions d'aides, avec des personnes qui vont se retrouver encore plus en difficultés qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Il y a aussi des personnes qui ne sont pas en difficultés. Il ne faut pas non plus noircir à l'excès.

Mais on sait que c'est compliqué pour un certain nombre de nos concitoyens, et nous essayons vraiment d'être attentifs à leurs besoins au quotidien dès maintenant. Mais je pense que, pour l'après, cela m'apparaît assez responsable d'avoir ce fonds de secours. Nous le mettons en place petit à petit dès maintenant, avec un abondement qui sera régulier.

Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus ? Cela peut paraître une bonne idée.

Je propose que nous abordions la partie délibérative.

Sur les décisions prises par le Maire, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas de questions. Mais je re-pose quand même la question en début de séance. Y a-t-il des questions particulières ?

Sur les délibérations que vous souhaitez voir évoquées, je vais laisser aux groupes le soin de s'exprimer.
Madame Boujlilat.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.
Bonsoir à toutes et à tous.
Pour le groupe majoritaire, nous souhaitons évoquer les délibérations numéros 002, 003, 005, 007, 011, 012, et 013.

M. le Maire – Merci.
Y a-t-il des compléments ?
Monsieur Baudry.

M. Baudry – Bonsoir. Pour ma part, ce sont les délibérations numéros 005 et 009.

M. le Maire – Entendu.

M. Morel V – Pour le groupe Nevers Ecologique et Solidaire, les délibérations numéros 002 et 005.

M. le Maire – Très bien, merci.
Nous aurons également des vœux et motions à la fin de la séance.

Je propose que nous votions sans débat les délibérations suivantes :

2021-004 – Décision modificative n°1.
Adopté à l'unanimité.

2021-006 – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 18 décembre 2020.
Adopté à l'unanimité.

2021-008 – Convention d'objectifs et de financement – Avenants prestation de service bonus territoire CTG des établissements d'accueil du jeune enfant.
Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2021-010 – OPAH-RU – Avenant numéro 3.
Adopté à l'unanimité.

Merci à vous.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-001 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Adopté à l'unanimité.

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2021-007 Partenariats pour le financement de défibrillateurs sur l'espace public

M. le Maire – Je propose de bouleverser un peu l'ordre des délibérations, pour pouvoir libérer Basile Khouri qui peut avoir des missions prochainement à l'hôpital. Nous allons aborder la délibération n°007 sur les partenariats pour le financement de défibrillateurs sur l'espace public, ce qui m'apparaît important pour sauver les vies de nos concitoyens, parfois dans d'autres considérations sanitaires qu'actuellement. Basile Khouri a la parole pour présenter la délibération n°007.

M. Khouri – Bonsoir, Messieurs et Mesdames. Le projet s'inscrit dans la volonté de sauver des vies humaines. Il y a en France à peu près 50 000 cas d'arrêts cardiorespiratoires avec mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne témoin de l'accident pour déclencher la chaîne de survie. En dehors d'appeler le service de secours, il y a masser et défibriller. Il faut savoir que tout se joue dans les 5 ou 7 premières minutes. Cela veut dire que chaque minute passée sans intervention des massages ou de la défibrillation entraîne une perte de chance de survie d'environ 10 % ; d'où l'importance d'intervenir dans les 5 premières minutes. Si, par hasard, on arrive à sauver au-delà de 10 minutes, en cas d'arrêt cardiorespiratoire, les séquelles, en particulier sur le plan cérébral, sont pratiquement irréversibles. Il faut donc pouvoir intervenir dans les 5 ou 7 premières minutes.

Or, en France, l'arrivée des services de secours et de première assistance médicale est surtout entre 8 minutes et 15 minutes. Donc le délai est largement dépassé.

C'est pourquoi, et en se fondant également sur le décret du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins, la Ville de Nevers a été sensible à cette question, et elle souhaite installer environ 20 défibrillateurs dont 15 filaires et 5 autonomes.

Ces défibrillateurs seront installés dans les divers quartiers de la ville, et on tient compte aussi de la fréquentation de ces endroits. Des moyens permettant de les signaler et d'en livrer le mode d'emploi sont prévus. Une insertion dans l'application « Nevers dans ma poche » permettra d'aider à trouver facilement les défibrillateurs. Par ailleurs, des séances de sensibilisation aux gestes qui sauvent et à l'utilisation du défibrillateur, seront prévues régulièrement lors d'événements organisés par la Direction de la proximité en lien avec les associations locales.

Le prix de ces défibrillateurs est d'environ 40 000 €. Nous avons sollicité plusieurs partenaires, qui ont été très sensibles à la démarche, et qui ont décidé d'apporter une participation financière, et je les en remercie :

- Crédit Agricole Mutuel Centre Loire
- MTN Prévention
- Etoile 58
- BC dispositifs médicaux
- SAS Paramédical Bernamont
- Rotary Club.

Nous arrivons à peu près à 19 300 €.

D'autres partenaires ont promis de nous aider, et nous pourrions parvenir à récupérer la totalité de la somme de 40 000 €.

C'est un projet qui peut sauver des vies. Il sera évalué et réévalué au bout de 6 mois par les services de secours et également par l'ARS. S'il y a preuve de l'efficacité du dispositif, nous essaierons d'implanter peut-être un peu plus, et cela pourrait s'étendre aux autres communes du département.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ?

J'ai vu qu'il y en a un qui est implanté vers le marché Carnot. C'est cela ?

M. Khouri –

Tout à fait.

M. le Maire –

L'idée, c'est que l'on en ait sur l'espace public, car souvent ils sont dans des lieux ouverts au public, mais qui sont fermés le soir. Or, c'est un accident qui peut arriver à tout moment.

M. Khouri –

Effectivement, à certains endroits il y a des défibrillateurs à l'intérieur, mais, si l'on a l'incident cardiaque à 18 heures ou à 20 heures, que fait-on ? Casse-t-on la vitre pour récupérer le défibrillateur à l'intérieur ?

Je viens de lire un article qui indique : « Dans les autres pays où les défibrillateurs sont installés dans les lieux publics et où la population est formée, le taux de survie est de 4 à 5 fois plus élevé qu'en France. »

Il n'y a pas de raisons que l'on n'arrive pas à être comme les autres pays.

Ce n'est pas exclusivement Nevers ; c'est Vichy, c'est Bourges, Dijon, les autres villes.

M. le Maire –

Avec l'arrivée de la 5G, on va pouvoir installer...

M. Khouri –

Effectivement, cela sera connecté avec les services de police et les services de secours. Cela sera encore plus rapide pour les secours.

M. le Maire –

D'où l'intérêt de l'arrivée de la 5G, Madame Chamoux.

Sur les défibrillateurs, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Merci pour votre unanimité, qui va nous permettre de progresser dans le sauvetage de vies. En cas d'accidents de ce type sur la voie publique, il faut avoir le moyen d'essayer de sauver la personne en attendant les secours.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-002 Désignation de représentants du Conseil municipal – Association « Espace Socioculturel du Grand Ouest de Nevers »

M. le Maire – Je vous propose d'aborder la délibération n°002, qui concerne la désignation de représentants du Conseil municipal sur l'espace socioculturel du Grand Ouest de Nevers.

Nous avons un certain nombre de désignations à faire, avec deux membres titulaires au sein du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'ESGO.

Je rappelle que cette association a pour vocation, entre autres :

- De mettre en place des actions pour promouvoir l'éducation populaire, la laïcité, la solidarité et la citoyenneté, et notamment de faire vivre un projet social conçu avec et pour tous les habitants ;
- D'être un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute, de partage, d'accompagnement et de convivialité, que nous avons essayé de renforcer par une salle pour les adolescents ;
- De proposer des services et des activités, des initiatives individuelles ou collectives des habitants, avec une attention particulière aux personnes les plus en difficulté ;
- De s'acquitter de missions de service public déléguées, dans le cadre de conventions négociées avec les partenaires institutionnels ;
- D'inscrire ses pratiques dans une dynamique de projet d'action sociale, éducative, sportive, culturelle et de loisirs cohérente avec celle de ses partenaires institutionnels ;
- De fonctionner démocratiquement et de susciter des pratiques citoyennes.

Je rappelle que l'association est dirigée par un Conseil d'administration de 23 membres au maximum, composé :

- Au maximum 13 membres actifs ;
- Au maximum 5 membres associés ;
- Au maximum 5 membres de droit.

Il est proposé pour siéger au sein de ce Conseil d'administration Walid Ghessab et Mahamadou Sangaré.

Y a-t-il des questions sur la délibération ?
François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, vous nous présentez là une délibération qui tient là en une demi-page et qui se limite à un aspect très administratif et très technique, c'est-à-dire la désignation de deux représentants du Conseil au sein d'une association, l'association ESGO.

Sauf que, au-delà de la désignation de deux délégués, il y a là une question éminemment politique, parce qu'il s'agit du mode de gestion de nos centres sociaux à Nevers. Rien de moins que cela. Or, ce sujet-là n'a rien de technique. C'est avant tout un sujet politique.

En créant cette association, car c'est de cela qu'il faut que l'on parle, finalement nous changeons d'interlocuteur : ce ne sera plus Médico, structure qui gérait jusqu'ici les cinq centres sociaux de Nevers, depuis des années, mais ce sera une association pour l'espace socioculturel Grand Ouest, et on nous a dit en commission que ce n'était qu'un début, et que finalement rapidement les autres centres sociaux allaient suivre la même voie. Vous confirmerez, Monsieur le Maire, mais c'est clairement ce qui nous a été dit.

On avait jusqu'ici un interlocuteur pour les 5 centres sociaux de Nevers, et nous aurons désormais un interlocuteur différent pour chaque centre social. C'est une vraie question. Il faut au moins que le Conseil municipal en soit informé, la presse aussi, et qu'on en débattenne ici. Car c'est un changement majeur. La gestion de nos centres sociaux, ce n'est pas un petit sujet. Jusqu'ici jamais le Conseil municipal n'a été saisi de ce sujet-là. Et toujours pas aujourd'hui visiblement, puisque l'on nous informe que c'est réglé, et que la seule chose qu'on nous demande aujourd'hui, c'est de désigner deux délégués pour siéger dans cette nouvelle structure.

Ce n'est pas normal que les choses soient prises dans cet ordre-là, de cette manière-là. Le Conseil municipal devrait être informé, consulté, associé à des décisions majeures comme celle-ci. Nous sommes prêts à discuter de tout, sans tabou et sans *a priori*. Quelles sont les raisons qui amènent à l'éclatement de l'association Médico ? Car il s'agit de cela. Quel est l'exposé des motifs d'une telle délibération ? Nous sommes prêts à en parler.

Il est possible, effectivement, et nous sommes prêts à l'entendre, que les élus de la Ville de Nevers considèrent que la gestion par Médico n'était pas satisfaisante, qu'il faille donc travailler à autre chose, à une autonomisation de chaque centre social. Nous sommes prêts à entendre cela, prêts à en discuter ; encore faut-il que nous ayons les éléments, et que vous ouvriez le débat. Tout se passe finalement comme si vous aviez peur que l'on ouvre ce débat-là. Et c'est d'ailleurs exactement la même attitude que celle que vous aviez eue en ouverture du fameux appel d'offres pour la gestion des accueils de loisirs en 2018. Nous n'avions même pas eu l'occasion d'en parler, et de savoir pourquoi on faisait cela. Nous avons découvert cet appel d'offres en plein mois d'août quand tout était bouclé, et vous nous aviez informés que dorénavant les PEP, le Club Léo Lagrange et Médico se partageraient le marché.

C'est très regrettable de prendre les choses comme cela. Je souhaite que l'on ait une discussion.

En tout cas la démocratie et le respect des élus que nous sommes toutes et tous ici nécessite et demande d'autres processus de décisions que celui-là. A votre place, nous ferions vraiment différemment. Le débat, en démocratie, c'est une force ; ce n'est pas un handicap.

On en est donc réduits aujourd'hui à poser des questions.

La question majeure est « pourquoi fait-on cela ? » Qu'est-ce qui vous amène à penser que créer une association par centre social, c'est mieux que de discuter avec Médico ?

Quels sont les problèmes rencontrés avec Médico ? En quoi pense-t-on que ce sera mieux avec une association différente dans chacun des centres sociaux ?

Ensuite, un sujet qui reste absent des radars, y compris en commission, où nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter : quelles conséquences concrètes pour les salariés ? Peut-être n'y en a-t-il pas ? Dans ce cas, il faut le dire. Mais on ne fait pas des choses comme cela sans quelques petites conséquences de divers ordres, pas forcément en termes d'emplois, mais en termes de conditions de travail... Discutons-en ; ce n'est pas un petit sujet.

Et puis, à l'heure où tout le monde parle de mutualisation, vous, vous parlez d'autonomisation. On aimerait comprendre, parce que le fait qu'il y ait une seule association, un seul interlocuteur pour l'ensemble des centres sociaux de Nevers était plutôt un atout, avec les notions de cohérence, de synergie, et cela permettait sans doute davantage de cohérence dans la gestion de nos centres sociaux, et cela donnait sans doute plus de force à un projet social de territoire qui était réfléchi sur l'ensemble du territoire communal. Et cela permettait peut-être aussi des projets communs entre les centres sociaux, en plus de la mutualisation des fonctions support, comme la comptabilité, etc.

Qu'en sera-t-il désormais, avec des structures, qui, *a priori*, seront totalement indépendantes, même si j'imagine qu'il faudra trouver des moyens de travailler ensemble, mais qui seront en tout cas juridiquement indépendantes les unes des autres. Expliquez-nous, Monsieur le Maire, Madame Boujilat, car cela nous semble défier toute logique, et cela peut même sembler à contre-courant de ce que l'on fait dans tout un tas d'autres domaines.

Sans autre explication que celle-là, on pourrait interpréter cette évolution comme une volonté de la Ville de Nevers de diviser pour mieux régner. Le terme est un peu fort, et je ne fais pas de procès d'intention, mais il y a peut-être un peu de cela, quand même ; en tout cas, une volonté de reprendre la main, et de reprendre le pouvoir sur la gestion de chaque centre social. Car en discutant de manière bilatérale avec chaque centre, c'est effectivement plus facile pour la Ville de faire entendre sa voix que quand on a une structure comme Médico, qui a pignon sur rue, qui a le poids d'une grosse structure et qui gère en même temps tous les centres sociaux. Cela peut être une raison, Monsieur le Maire, mais dans ce cas-là il faut le dire, il faut l'argumenter, et puis l'assumer, entre nous. En dehors de tout autre élément d'information, cette réorganisation nous semble un peu aberrante, politiquement.

Finalement, quand on regarde bien, avec l'appel d'offres sur la gestion des accueils de loisirs, vous aviez découpé la population en tranches – nous vous l'avons reproché à l'époque –, en saucissonnant les plus de 14 ans, les moins de 14 ans, les familles, les seniors, etc. dans une forme de découpage horizontal de la population. Aujourd'hui, avec l'éclatement de Médico et avec la mise en place d'une association indépendante pour chaque centre, vous découpez la ville en tranches, et donc vous saucissonnez quartier par quartier dans une forme de découpage vertical.

Donc découpage horizontal il y a deux ans ; découpage vertical aujourd'hui. Tout cela me semble à contre-courant de tout ce qui devrait se faire dans le cadre d'une politique intégrée, globale, cohérente, à l'échelle de la ville.

C'est avant tout une grande incompréhension qui nous anime à la lecture de cette délibération, et nous cherchons avant tout à comprendre.

M. le Maire –

Monsieur Diot, j'entends vos remarques. Je voulais tout d'abord vous indiquer que ce n'était pas la peur qui caractérise notre équipe. Il n'y a donc aucun sujet que nous ayons peur d'aborder. Simplement, que notre municipalité ait aussi une vue de ce qui se passe dans une gestion déléguée, dans un secteur où elle met le plus d'argent, d'ailleurs, cela ne me paraît pas incongru. Donc, qu'il y ait toujours eu une volonté de la Ville...

Je rappelle d'ailleurs que Médico avait été constituée à l'époque aussi sous une volonté de la municipalité, si ma mémoire est bonne. Donc ne nous reprochez pas de faire autrement que ce qui avait été fait avant, d'une façon qui effectivement ne nous convenait plus, je l'ai déjà dit.

Par contre, l'idée, c'était de n'avoir aucun antagonisme vis-à-vis de quiconque, mais c'est d'ouvrir un peu les choses, et non pas de fermer sur une grosse structure, dont personne, et pas même les dirigeants de Médico, n'était capable de nous produire un projet partagé et des résultats concrets.

Nous avons donc fait un travail, que nous avons expliqué, sur les centres de loisirs, en lui disant qu'il y aurait effectivement d'autres choix qui seraient faits sur d'autres formes de structures, et c'est l'heure effectivement d'en arriver ici.

Par contre, je ne vous cache pas que je ne comprends pas l'opposition que vous faites entre la mutualisation et l'autonomisation ; l'un et l'autre ne sont pas incompatibles. Cela n'a rien à voir.

Je vais passer la parole à Amandine Boujlilat pour revenir sans doute sur certains de vos arguments.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, je crois qu'il faut distinguer deux éléments sur cette délibération.

Nous avons eu l'occasion, au long de différents Conseils municipaux, d'évoquer le cas de Médico. Je crois que l'histoire compte malgré tout, même si nous n'allons pas la refaire à chaque fois, mais ici cela vaut quand même la peine de revenir sur quelques éléments.

Vous parlez de projet social de territoire. Nous avons évoqué ce point il y a déjà plusieurs années, au cours d'échanges réguliers que nous pouvions avoir avec Médico, et nous avons constaté que le projet social de territoire était absent. Cela fait plusieurs années que nous avons fait remarquer à Médico tranquillement qu'effectivement, pour une maison mère telle que Médico, un projet structurant et écrit qui soit présenté aux partenaires, cela avait quand même un petit peu de sens. Il se trouve que ce projet structurant n'a jamais été écrit. Cela faisait plusieurs années que nous le demandions.

Quand vous dites que nous aurons un interlocuteur à l'ESGO sans passer par Médico, il faut savoir que, très concrètement parlant, et en toute transparence, aujourd'hui nous avons des liens très directs avec les directeurs de centres, et nous nous voyons régulièrement, nous évoquons les dossiers ensemble régulièrement, nous travaillons vraiment en bonne intelligence, et nous menons des choses intéressantes avec eux. Soyons très clairs, nous avons des échanges avec Médico au moment de verser des subventions. Je ne jette la pierre à personne, mais très concrètement la fonction de coordination que Médico avait

vocation à porter n'était pas suffisante. Nous avons exprimé cela déjà depuis longtemps. Je sais que nous en avons déjà parlé.

Ainsi, quand vous dites que le but était de porter des projets communs entre centres, non, il ne faut pas rêver ; aujourd'hui, la mission de coordination, le fait de porter des projets inter-quartiers et de faire vivre cette mixité entre les quartiers, à notre sens n'est pas suffisamment là, même si nous avons des centres qui fonctionnent bien. Nous avons fait ce constat-là depuis longtemps. Cela, c'est un peu l'histoire.

Ensuite, ils ont eu le mérite de faire savoir qu'effectivement, suite à une remarque...

Et je rappelle que la CAF ne connaît pas Médico. Aujourd'hui, la CAF, et je sais que vous connaissez bien le dossier, reconnaît chaque centre social par son agrément social. La CAF ne reconnaît pas Médico. Or, la CAF est, avec la Ville de Nevers, un des plus gros partenaires financiers.

En fait, très clairement, ils ont eu le mérite de dire qu'ils se font accompagner par un cabinet, car ils n'ont pas les ressources en interne pour mener cette réflexion. C'est ce qu'ils ont fait, et nous avons eu d'ailleurs des échanges très qualitatifs avec ce cabinet, qui nous a vraiment animé des réunions de qualité, et qui a posé des options sur la table, en disant « voilà, il y a Médico aujourd'hui que l'on veut éventuellement relancer ». Je rappelle que la FOL va bientôt se retirer. C'est quand même un élément important à prendre en compte. On reste sur un système iso, mais *quid* du départ de la FOL ? Cela peut aller jusqu'à 600 000 € d'avances de trésorerie par an. Donc ce n'est pas neutre.

Il y a un projet éventuellement de semi-autonomie. Il y a une autonomie financière, mais on garde un pôle ressources. Ou alors il y a l'autonomie complète.

Les habitants ont été consultés.

Si, je vous assure.

Montrez-moi...Dites-moi. C'est intéressant, justement. Dites-moi quels échos vous avez eus. Franchement, je suis curieuse de le savoir.

M. Diot –

Moi, j'ai les échos, par exemple, qu'à la Grande Pâturage, pas un habitant ne se souvient avoir été consulté pour quoi que ce soit. Peut-être que c'est à vous de nous apporter la preuve de la consultation, dans ce cas-là.

Mme Boujlilat –

Franchement, je vous confirme que nous n'avons pas les mêmes retours, mais ce n'est pas nous qui l'avons menée. Je rappelle que la démarche a vraiment été initiée par Médico, pour accompagnement par le cabinet, et par le centre social sur la démarche de l'autonomisation des autres. Je sais que vous aimeriez que je vous dise que c'est une démarche qui est pilotée par la Ville de Nevers ; il n'en est rien. Aujourd'hui, nous, en qualité de financeurs...

Non, je suis désolée, je ne peux pas aller dans ce sens-là ; ce n'est pas possible. Nous avons émis un avis. Évidemment qu'ils en ont tenu compte. C'est normal. Nous sommes avec la CAF le principal financeur. Mais aujourd'hui les habitants ont été consultés, et ils se sont prononcés également en faveur de l'autonomie. Eh bien oui, Monsieur Diot. Vous me demandez des précisions ; je vous en donne.

- M. Diot – Ils se sont prononcés quand ?
- Mme Boujlilat – Le projet leur a été présenté. Vous avez eu une présentation, mais il y en a eu plusieurs, avec un extrait des échanges qu'il avait pu y avoir. Les habitants ont été consultés. On leur a proposé des options qui étaient possibles. Ce travail-là faisait partie de l'accompagnement du cabinet. Les options ont été proposées. Les habitants ont émis un avis.
- Quand vous dites que cela va être l'occasion de reprendre la main sur les centres sociaux, je ne partage pas du tout cela. On aurait voulu reprendre la main sur les centres sociaux, on aurait municipalisé. Il y a beaucoup de Villes qui le font. Cela n'est pas un souci. Cela aurait pu être une décision que nous aurions pu prendre. Nous ne l'avons pas fait. Aujourd'hui, ce sont les habitants qui reprennent la main sur leur centre social avec les partenaires financiers à leurs côtés.
- Aujourd'hui, on part sur vraiment quelque chose de différent, avec des directeurs qui sont ultra-volontaires dans la démarche, et c'est pour nous très encourageant. Nous serons évidemment à leurs côtés.
- Ce soir, la délibération porte sur la désignation d'élus pour siéger au Conseil d'administration d'ESGO. Nous allons nous intéresser de très près au travail qui va être mené par ESGO, et nous allons évidemment les accompagner dans la démarche. Mais je réitère le fait que ce n'est pas quelque chose qui est porté par la Ville. Néanmoins, nous avons émis un avis, qui a été pris en compte, et nous n'avons pas été les seuls à le partager. Le Département, à ma connaissance, s'est positionné pour le maintien de l'accompagnement d'ESGO, la CAF également ; là-dessus, les avis ont été assez unanimes.
- Voilà ce que je pouvais indiquer, Monsieur le Maire.
- M. le Maire – Merci.
Je précise que Basile Khouri a donné pouvoir à Philippe Cordier.
Emilie Chamoux.
- Mme Chamoux – Je voudrais juste savoir si chacun des centres sociaux qui sera donc géré par une association différente aura les mêmes statuts qu'ESGO pour envisager justement un projet social structurant sur l'ensemble de la ville.
- Mme Boujlilat – Le projet social est validé par la CAF. Quand on parle de projet social, on parle d'agrément social, et c'est donc la CAF qui le délivre.
- Au niveau des statuts, on n'en est pas là encore, pour le moment. Là, on est vraiment sur le départ d'ESGO à l'autonomie, qui va aussi donner une impulsion et lancer une dynamique. A l'heure actuelle, les travaux sont encore en cours pour les autres centres sociaux, car cela demande un travail important en amont. Ils n'en sont pas là. Mais nous serons évidemment associés à ce moment-là, et nous donnerons notre position.
- Globalement, il ne faudrait pas que tout le monde parte chacun dans son sens, mais il s'agirait que l'on soit sur une structuration un peu similaire sur tous les quartiers. Mais nous n'en sommes pas encore là sur les autres centres sociaux. Il y a une volonté des autres directeurs d'aller sur cette autonomie, mais il y a encore beaucoup de travail à faire. Je ne peux donc pas vous répondre, là, mais je sais que nous serons associés à la démarche, et que nous y participerons avec plaisir.
- M. le Maire – Il y avait une autre demande d'intervention. Madame Charvy.

Mme Charvy –

Bonsoir à toutes et à tous. Dans cette période de crise sanitaire, je voudrais juste, si vous le voulez bien, saluer le rôle décisif des centres sociaux auprès des habitants qui en ont le plus besoin. Je voudrais rappeler que ceux qui perdent leur emploi en ce moment, ce sont les plus fragiles d'entre nous ; et les centres sociaux, pour en avoir parlé avec les directeurs ces derniers temps, c'est parfois la seule oreille et la seule écoute quand il n'y a plus rien. Je pense que nous serons tous d'accord pour saluer leur nécessaire présence en ce moment si particulier de solitude, de repli sur soi, et d'augmentation de la précarité.

Je rappellerais moi aussi l'épisode compliqué que nous avons vécu il y a plus de deux ans maintenant, avec la mise en concurrence des centres sociaux, sur l'accueil de loisirs des moins de 14 ans ; et considérer l'activité de nos centres sociaux à ce moment-là comme une prestation devant faire l'objet d'appels d'offres était, souvenez-vous-en, un non-sens selon nous. La population, comme l'a dit, François Diot, ne se découpe pas en tranches, et d'autant plus que l'un des rôles majeurs des centres sociaux, c'est justement le lien intergénérationnel.

Ce qu'il nous est demandé de voter aujourd'hui, si j'ai bien compris, n'y est pas étranger. En fait, c'est une succession de faits qui amènent les centres sociaux, et le premier, l'ESGO, à reprendre leur autonomie.

Pour autant, nous avons bien compris que Médico avait souhaité un accompagnement vers cette autonomie, et un cabinet-conseil de la Fédération des Centres sociaux, suite à un audit interne, avait acté que cette autonomie était la meilleure solution. Autonomie, comme l'a dit François Diot, cela veut dire qu'une association différente gèrera chaque centre. Et on peut espérer de la sorte que le pouvoir d'agir des habitants sera maintenu, voire amélioré. En tout cas, moi je le crois. Je crois que c'est une possibilité.

Mais, il me semble que le véritable enjeu, d'ailleurs, est financier. Vous avez évoqué la FOL, qui, jusqu'alors, faisait des avances sur trésorerie, et qui, si j'ai bien compris, se désengage de Médico, car, pour elle, vous l'avez dit, le modèle économique n'est pas viable à long terme. Moi, je comprends plutôt cette démarche d'autonomisation. Je la trouve intéressante à certains égards si elle permet de donner aux centres sociaux une plus grande latitude d'action. Mais, du point de vue financier, il faudra bien veiller, et ce n'est pas seulement à la Ville de Nevers que je m'adresse, à la pérennité financière de l'édifice. Quand bien même il n'y a pas eu d'investissement financier de la Ville en 2020, le point de vigilance pour moi est celui-là : ne pas acter une autonomie qui ne serait pas viable.

M. le Maire –

Mme Boujlilat va répondre.

Mme Boujlilat –

Je partage en fait vraiment l'idée sur la place des habitants, et je partage vos propos là-dessus ; dans la construction même de Médico, que les usagers des centres sociaux, les personnes qui fréquentaient les centres sociaux avaient évidemment leur place. Mais il faut savoir qu'au niveau du comité d'usagers à l'échelle de Médico, selon les retours que nous en avons eus, il n'y avait pas la notion de proximité. Lorsqu'on est appelé à participer à la réflexion à l'échelle de Médico, sur cinq centres sociaux, la proximité, vous la perdez. La personne qui fréquente le centre social du Banlay, ce qui l'intéresse, c'est de savoir quelles

actions sont menées, et quand ; en fait, les activités à l'échelle du quartier. C'est cela qui l'intéresse ; ce n'est pas de savoir comment faire fonctionner la grosse boutique, si je peux me permettre.

Là, véritablement, c'est vraiment créer du lien, et vraiment créer de la proximité, pour les habitants, et leur laisser une véritable place, en matière de gouvernance d'ESGO, puisque ce soir on parle d'ESGO, mais pour les autres cela sera exactement la même philosophie. Mais aussi de créer de la proximité avec les partenaires, qui avaient cette sensation de millefeuille pas forcément utile, puisque, je le redis, il n'y avait pas forcément d'intérêt à avoir ce palier qui finalement ne suscitait pas plus d'échanges que cela sur le bon fonctionnement des centres.

Je partage vos propos.

Je reviens sur le personnel. Vous avez des inquiétudes sur le personnel. Sur le projet d'autonomie d'ESGO, il n'y a absolument pas de conséquences sur les salariés. Je pense qu'il y a des débats qu'il n'est pas forcément nécessaire d'ouvrir ce soir, parce que, franchement, il n'y a pas de sujet. J'insiste, parce que cela a quand même son importance.

Pour finir, Madame Charvy, effectivement, quand vous évoquez la sécurité financière, vous avez raison, il ne s'agit pas aujourd'hui de simplement parler d'autonomie, il faut voir comment cela peut s'installer dans le temps et durablement. Je crois que, par la suite, ce qui pourrait être intéressant – et c'est quelque chose que l'on n'avait jamais réussi à mettre en place avec Médio, parce que justement la sécurité financière n'était pas non plus du côté des partenaires, c'est-à-dire que le modèle économique actuel ne donnait pas suffisamment de visibilité non plus, pour que l'on puisse imaginer les choses de façon pluriannuelle et essayer de se projeter, avec un cadre un peu plus sécurisé pour tout le monde –, c'est peut-être d'envisager une convention pluriannuelle. Pour l'instant, il n'y a rien de fait et il n'y a rien de figé, mais l'idée est évidemment de sécuriser la démarche, et de faire en sorte qu'elle puisse durer dans le temps.

M. le Maire –

Qui souhaite s'exprimer sur le sujet ?

Nous allons voter cette intégration dans le Conseil d'administration des deux élus proposés.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Pendant que nous parlons des jeunes, je voulais donner quelques précisions sur l'action du CCAS, même si je n'ai pas tous les chiffres ; mais peut-être la prochaine fois si je ne les ai pas d'ici la fin du Conseil.

Quand j'évoque ce fonds de secours au profit de ceux qui en auront besoin, je n'oublie pas tous les secteurs économiques, mais qui sont davantage aidés, vous le savez, par Nevers Agglomération, dont c'est le rôle. Et je vous ferai, d'ailleurs, un état, lors du prochain Conseil communautaire, de l'ensemble des aides, et notamment du fonds régional d'aide auquel nous contribuons, et sur lequel nous allons certainement proposer de l'abonder à nouveau, puisque le tout en investissements a été épuisé, ce qui manifestement montre que c'était

nécessaire. Et évidemment, je n'oublie pas le secteur culturel et associatif qui bénéficie d'un fonds spécifique, et notamment pour les associations qui ont des salariés. J'ai bien entendu que certaines collectivités entendaient maintenir le même niveau, ce qui m'apparaît assez curieux alors que malheureusement beaucoup de structures associatives ne peuvent pas mener des missions. C'est quand même de l'argent public qui doit être consacré à quelque chose.

Pour certaines actions du CCAS, puisque finalement je serai restreint dans mes explications, je rappelle que les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle bénéficient d'un accompagnement par la Mission locale prioritairement, avec des dispositifs de Garantie Jeune qui leur sont proposés. Et la Mission locale peut aussi intervenir par le biais du fonds d'aide aux jeunes, cofinancé par le Conseil départemental et le CCAS pour les jeunes de Nevers à hauteur de 2 500 €, et ces jeunes peuvent aussi bénéficier du soutien des associations d'aide alimentaire.

En plus de ce fonds d'aide aux jeunes, le CCAS intervient depuis 2018 pour les jeunes par un autre dispositif qui est dénommé D'PAR, Dispositif pour l'Autonomie et la Réussite, qui permet à des jeunes sans solution d'insertion de bénéficier d'une prise en charge de deux mois de loyer au foyer des jeunes travailleurs et d'une aide alimentaire *via* l'épicerie solidaire, et d'un accompagnement soutenu quasi hebdomadaire pour essayer ensemble avec eux de définir un projet et de le mettre en place. En 2020, 10 jeunes ont bénéficié de ce soutien, pour environ 1 400 €.

Le CCAS est évidemment en lien avec les réflexions pour l'aide alimentaire en faveur des étudiants, et des mesures nationales ont été prises. Et nous l'avons fait aussi, vous le savez, avec les sapeurs-pompiers : sur une initiative de leur part, nous avons pu accompagner des étudiants en lien avec la Banque alimentaire.

Toutes les associations d'étudiants ont été aussi contactées, pour qu'il leur soit proposé de se manifester en cas de besoin pour chacun des étudiants qui pourrait être concerné.

Il y a aussi des aides à la connexion, qui sont importantes pour suivre les cours à distance. Certains ont même besoin de logiciels spécifiques. C'est pour cela qu'un fonds de secours sera nécessaire, puisque, pour beaucoup, ils n'ont plus de petits boulots pour le financer, au titre de ces compléments. Il leur sera aussi proposé de nouveaux lieux d'accès au numérique, puisque la médiation numérique est aussi dans le plan de relance. Elle existe déjà au CCAS, mais je souhaite qu'on la renforce sur plusieurs sites de l'agglomération.

Et puis le CCAS est aussi en contact avec l'assistante sociale du CROUS quand c'est nécessaire.

Enfin, j'ajoute que l'épicerie solidaire a ouvert des créneaux horaires spécifiques pour les jeunes étudiants, ainsi que les Restos du Cœur.

Vous voyez que nous avons aussi les choses en main sur le territoire de la ville de Nevers, et de l'agglomération plus largement. Je vous donnerai aussi les chiffres d'aides – parce qu'il n'y a pas que les étudiants – qui sont régulièrement versées par le centre communal d'action sociale.

Peut-être un mot sur la vaccination avec le Moderna, puisque je viens de recevoir les chiffres pour cette première journée en vaccination Moderna. 60 personnes ont été vaccinées, car ce sont des flacons de 10 doses : 43 Neversois, 12 personnes de l'agglomération, et 5 personnes d'autres villes hors agglomération de la Nièvre. Je vous ai donné les chiffres les plus récents de là où nous en sommes, ce qui montre quand même que nous reprenons un rythme.

2021-003

Création d'une commission de concession – Composition et désignation des membres

M. le Maire –

Nous allons passer à la délibération n°003 qui concerne la création d'une commission de concession et notamment sa composition et la désignation des membres. C'est en lien avec la délibération n°005 sur le lancement d'une procédure de concession d'aménagement pour la rénovation d'une partie des bâtiments constituant l'îlot dit « du *Journal du Centre* », puisque cela fait partie de la relocalisation envisagée de ce quotidien.

Le Conseil municipal doit désigner à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission de concession d'aménagement qui est chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues préalablement à l'engagement et à la négociation sur les offres. Cela concernera, je l'ai dit, ce que nous verrons tout à l'heure.

Le président est désigné. Mais nous devons déjà voter pour les membres. Nous approuvons la création de cette commission de concession d'aménagement, qui sera chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la procédure de consultation et de désignation d'une concession. Secondement, il nous faut élire les membres titulaires et les membres suppléants. Il y a 5 titulaires et 5 suppléants.

Nous proposerions, au niveau du groupe majoritaire, éventuellement de nous en tenir à 4 chacun, et de laisser une place à l'opposition pour nous faire la proposition d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, ce qui vous permettrait de siéger, parce que, sinon, il n'y aura pas de siège pour l'opposition si nous faisons un vote à la proportionnelle.

Souhaitez-vous nous faire une proposition commune ?

Mme Gerbe –

Pourrions-nous avoir des précisions sur les missions ? C'est essentiellement pour la délibération n°005, ou c'est pour tous types de concessions dans les 6 ans à venir ?

M. le Maire –

Il n'y en a qu'une connue.

Mme Gerbe –

Je suis volontaire, et puis ma collègue en suppléante.

M. le Maire –

Donc Rose-Marie Gerbe en titulaire, et Mme Sylvie Dupart-Muzerelle en suppléante.
Pour les membres de la majorité, je vais laisser la présidente de groupe les annoncer.

Mme Boujilil – Merci, Monsieur le Maire.
Pour la majorité, nous proposons en titulaires : Daniel Devoise, Bertrand Couturier, Anne Wozniak et Guy Grafeuille.
En suppléants : Claude Loron, Philippe Cordier, Cécile Dameron, et moi-même.

M. le Maire – Pour terminer la délibération, je proposerais de désigner comme président Daniel Devoise.

Je vous propose de voter ainsi.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

Merci pour cette unanimité. Et bon courage aux membres et au président.

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2021-004 Décision modificative n°1
Adopté à l'unanimité.

2021-005 Lancement d'une procédure de concession d'aménagement pour la rénovation d'une partie des bâtiments constituant l'îlot dit « du Journal du Centre »

M. le Maire – Je vais passer la parole à l'adjoint aux finances, Michel Suet, pour évoquer justement le lancement de la procédure de concession d'aménagement de l'îlot que j'ai rappelé.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

L'opération d'aménagement projetée porte sur l'îlot dit « du *Journal du Centre* » situé entre les rues de Vertpré, Pierre-Emile Gaspard, du Chemin de fer et l'avenue du Général de Gaulle. Elle consiste en une rénovation/réhabilitation d'une partie des bâtiments constituant l'îlot afin de créer des plateaux de bureaux, dont une partie sera ensuite relouée au *Journal du Centre*. Cette opération doit permettre de répondre à différents enjeux :

- Développer l'offre en locaux tertiaires sur le territoire de la Ville de Nevers, et en particulier à proximité direct du centre-ville et des infrastructures de transport ferroviaire
- Participer au renouvellement urbain en réhabilitant ou rénovant des bâtiments actuellement sans usage ;
- Participer à la transition écologique en adoptant des modes de réhabilitation ou de rénovation respectueux de l'environnement (isolation thermique notamment) ;
- Intégrer une réflexion sur les mobilités dans l'opération d'aménagement ;
- Redonner une vocation plus qualitative au cœur d'îlot, et y intégrer des espaces végétalisés et perméables.

S'agissant d'un projet complexe, vu son importance, nécessitant une intervention sur une grande partie des bâtiments constituant l'îlot ainsi que d'acquisitions foncières auprès de multiples propriétaires privés, la Ville de Nevers fait le choix de passer par une concession d'aménagement pour la mise en œuvre de cette opération, dont la durée prévisionnelle est de 8 années.

Le montant total des produits estimé de cette opération d'aménagement est proche du seuil européen de 5 350 000 € HT, et le concessionnaire devra assurer une part significative du risque économique de l'opération.

La procédure retenue renvoie essentiellement aux dispositions de la troisième partie du Code de la commande publique relatives aux contrats de concession (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique).

Le projet de programme de concession fourni en pièce jointe précise les attendus de la Ville de Nevers pour cette opération d'aménagement ainsi que les missions qui seront confiées à l'aménageur.

Le déroulement de la procédure de consultation sera la suivante :

- Mesures de publicité

Un avis de concession établi conformément au modèle en vigueur sera publié ;
. au journal officiel de l'Union européenne ;
. dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales ;
. dans une publication spécialisée dans les domaines de l'urbanisme, des travaux publics ou de l'immobilier.

Cet avis comporte notamment une description de la concession et des conditions de participation à la procédure de passation ainsi que la date limite de réception des candidatures et des offres.

- Documents de la consultation

Au regard des articles L.3124-1, L.3124-3 et R. 3122-7 du Code de la commande publique et le R.300-7 du Code de l'urbanisme, les documents de la consultation qui permettront aux candidats potentiels de disposer des informations nécessaires à l'établissement de leur réponse seront constitués de l'ensemble des documents fournis par l'autorité concédante.

Le dossier de consultation précisera notamment les caractéristiques essentielles de la concession d'aménagement et indiquera le programme global prévisionnel des équipements et des constructions projetés ainsi que les conditions de mise en œuvre de l'opération. Il précisera également les modalités et la date limite de réception des offres. L'ensemble des documents sont mis à disposition, par voie électronique, sur le profil acheteur.

- Délai de réception des candidatures et des offres

Le délai minimum de réception des candidatures accompagnées des offres sera de 52 jours à compter de la date d'envoi de l'avis de concession.

- Composition et rôle de la commission de concession

Conformément aux articles R.300-4 et R.300-9 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal a désigné en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres de la commission *ad hoc*. Elle est chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues préalablement à l'engagement de la négociation prévue à l'article L.3124-1 du Code de la commande publique. L'organe délibérant désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.

- Critères de choix

Les propositions reçues seront examinées par la commission au regard des critères suivants :

- la pertinence de la simulation financière,
- la valeur technique de l'offre,
- les capacités et aptitudes du candidat nécessaires à la bonne exécution de la concession.

La décomposition et la pondération de chaque critère seront précisées dans l'avis de concession ainsi que dans le dossier de consultation.

Au terme de l'analyse des offres, la commission *ad hoc* émettra un avis sur celles-ci. Les négociations seront ensuite engagées avec un ou plusieurs candidats(s).

- La négociation

La négociation ne peut porter sur l'objet de la concession, les critères d'attribution ou les conditions et caractéristiques minimales indiquées dans les documents de la consultation. Des auditions pourront éventuellement être organisées à ce stade avec un ou plusieurs candidats, si les conclusions de l'analyse des offres le suggèrent.

- Attribution de la concession

Au terme de la phase de négociations, le Conseil municipal délibérera, sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions, afin de désigner l'aménageur concessionnaire. Les candidats non retenus seront informés sans délai, par notification, du rejet de leur candidature ou de leur offre assortie ainsi que les raisons pour lesquelles leur proposition n'a pas été retenue. Suite à cette notification, un délai de 16 jours (11 jours en cas de transmission électronique) devra être respecté avant la signature du traité de concession. Dans un délai de 48 jours à compter de la signature du traité de concession, un avis d'attribution sera publié au Journal Officiel de l'Union européenne.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les modalités de publicité et de mise en concurrence en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement pour l'opération d'aménagement de l'îlot « *Journal du Centre* »,
- autoriser Mr le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence afin de désigner un concessionnaire pour la réalisation de l'opération,
 - valider les modalités du cahier des charges, valant règlement de la consultation et du projet de traité de concession telles qu'exposées dans la présente délibération,
- autoriser M. le Maire à mettre en œuvre les formalités et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission 1 du 25 janvier 2021.

M. le Maire – Merci. C'est un projet important sur un endroit stratégique, si je puis dire, de la ville de Nevers, en fronton de la gare, avec à la fois une amélioration esthétique et une réhabilitation de bâtiments. Le *Journal du Centre* souhaitait avoir des locaux plus modernes et adaptés à la taille aujourd'hui de l'effectif, et cela donnerait sans doute un coup de jeune à la rue Vertpré. Il y a d'autres aménagements qui sont en train d'être travaillés, en lien avec les restaurateurs, avec parking, mais il y a des garages qui appartiennent à des personnes privées. C'est un projet de rénovation-réhabilitation de centre-ville complémentaire à ce qui est déjà mené, et qui sera à la fois dans la recherche de fonctionnalités et dans de nouveaux lieux de travail.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Baudry.

M. Baudry – Merci, Monsieur le Maire. En fait, finalement, pour bien comprendre, ce sera surtout par la suite, après la consultation de la commission, que l'on aura plus de détails sur le projet, pour savoir, par exemple, ce qu'il en sera pour l'achat des copropriétés, pour le montant de ces achats ?

M. le Maire – Oui, tout à fait.
Je ne sais pas si Michel Suet veut compléter, mais on n'a pas tous ces éléments-là aujourd'hui.
Michel Suet.

M. Suet – Non, mais néanmoins était joint au dossier un élément important de l'opération. Si vous avez lu le dossier, vous connaissez le détail de l'opération. Pourquoi la Ville passe-t-elle par un concessionnaire ? C'est pour ne pas prendre de risque économique. Le risque économique doit être supporté par l'entreprise, et le risque économique regroupe l'ensemble des risques qui sont associés à l'activité économique de l'entreprise, mais aussi les risques d'origine externe ; cela peut être un risque politique, un risque d'inflation... Et également des risques spécifiques à l'entreprise ; cela peut être un risque opérationnel, un risque d'escroquerie, d'impayé, etc. Tout risque économique doit être pris par le concessionnaire, ce qui dégage quand même la responsabilité financière de la Ville dans un projet relativement important.

Un projet de traité de concession va être établi. C'est un écrit qui va être publié. Il y aura des zones qui seront complètes, et il y aura d'autres zones qui seront à compléter par les candidats.

Ce projet a une durée prévisionnelle de 8 ans à la condition que ce soit pour la réalisation du projet. Cette durée peut être estimée au temps nécessaire à cette réalisation. La durée retenue s'il y a vente pourrait même être plus courte si tout était vendu rapidement. Cela peut être également du pur locatif, mais, dans ce cas-là, cette durée ne permettra pas, bien sûr, d'amortir le projet. Dans ce cas-là, il faudrait que la durée soit nettement plus longue (15 ou 20 ans). Par contre, tout est ouvert ; il peut y avoir une revente totale, cela peut être de la revente plus de la location, et éventuellement, pourquoi pas, une location totale. Voilà pourquoi ce projet est fait sous forme de concession. C'est essentiellement pour limiter le risque financier de la Ville. En plus, il faut quand même des gens à structure solide et à une certaine expérience pour mener de tels projets.

M. le Maire –

J'ajouterais qu'effectivement l'équilibre économique aujourd'hui ne peut pas être connu complètement puisque cela dépend aussi de l'ampleur des acquisitions qui peuvent ultérieurement faire l'objet d'une cession. Il y a des choses qui sont acquises dans le principe de l'achat, et puis il y a des choses qui sont en cours de transaction. La façon dont tout peut être acheté, ou qu'une partie, modifie évidemment l'intérêt et l'équilibre économique du projet, mais en tout cas l'intérêt est quand même multiple et va redonner aussi un coup de modernité à ce quartier, avec des enjeux de stationnement, d'ailleurs, qui sont en lien avec le parking de la Verrerie, agrandi ou pas, avec l'actuel terrain vague à côté de l'école des impôts. Nous travaillons de façon globale pour voir l'équilibre et les propositions de stationnement également. Comme il peut y avoir un parking plus ou moins important, c'est utile que notre concessionnaire avance sur le sujet.

Nous reviendrons sans doute sur le sujet lors de Conseils, et il y a cette commission qui va pouvoir donner un avis sur l'avancée du projet.

Pas d'autres questions ?

Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-006 **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 18 décembre 2020**

Adopté à l'unanimité.

ÉDUCATION

2021-008 **Convention d'objectifs et de financement – Avenants prestations de service bonus territoire CTG des établissements d'accueil du jeune enfant**

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2021-009 **Attribution d'une subvention au centre social de La Baratte**

M. le Maire –

Nous allons aborder maintenant la délibération n°009 qui concerne l'attribution d'une subvention au centre social de La Baratte.

C'est Amandine Boujlilat qui va nous en parler.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est un dispositif que nous connaissons bien maintenant, qui a vocation à créer des échanges intergénérationnels alliant seniors des quartiers politique de la ville et du centre-ville et des jeunes souhaitant contribuer à accompagner ces aînés. Il s'agit de constituer une équipe de 10 jeunes volontaires qui souhaitent s'engager au service des aînés. Ces volontaires agissent en binôme, et ils seront accompagnés par un animateur du centre socioculturel de La Baratte, puisque le

centre social de La Baratte sera opérateur sur deux sessions de vacances scolaires à venir : les vacances de février du 6 février au 22 février 2021, et les vacances de Pâques du 10 avril au 26 avril.

Il s'agit d'accompagner les publics de 18 ans à 30 ans notamment sur les sujets de mobilité *via* le financement du permis de conduire, d'assurer une veille auprès de la population la plus fragile, de maintenir l'esprit de solidarité qui a été instauré durant toute la période de confinement, et il s'agit évidemment de poursuivre cela, de valoriser l'engagement de ces jeunes volontaires qui effectuent leur travail gratifiant, et de lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles.

C'est un projet qui est porté par la Ville de Nevers et le CCAS, avec comme opérateur le centre social de La Baratte. En contrepartie, ces volontaires impliqués dans ce projet obtiendront le financement du permis à hauteur de 1 000 € dans la limite de 10 participants.

Il s'agit ce soir d'attribuer une subvention de 10 000 € au centre social de La Baratte.

M. le Maire –

Monsieur Baudry.

M. Baudry –

Merci. Cette subvention se rajoute-t-elle à celle que nous avons déjà votée le 17 novembre dernier ? Je voudrais savoir le budget maximum que l'on pourrait allouer, et pendant combien de temps sur ce dispositif.
Ensuite, je souhaiterais avoir le retour en chiffres et l'évaluation dont vous aviez parlé au Conseil du 17 novembre sur la dernière session qu'il y a eu pendant le deuxième confinement.

M. le Maire –

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –

Sur le montant maximum, il n'y en a pas forcément un. Nous partons en accord avec le centre social, car il s'agit de pouvoir accompagner et de suivre ces jeunes. Il nous paraissait qu'une jauge de 10 participants était quelque chose de relativement correct. C'est ce que nous avons projeté en termes de budget. Tout est imaginable, mais nous étions plutôt partis sur ces 10 000 € (1 000 € à hauteur de 10 jeunes).

M. Baudry –

Mais est-ce 10 000 € supplémentaires par rapport à ceux déjà du deuxième confinement, avec les 10 volontaires qu'il y avait eu ?

Mme Boujlilat –

En fait, chaque fois que l'on vote une délibération sur ce dispositif-là, cela porte sur des vacances à venir, puis on repart sur une nouvelle session, et donc avec une nouvelle attribution de subvention sur une session à venir.
Pour être tout à fait transparente, au départ on n'avait pas forcément ciblé La Baratte. Nous avons pensé au centre social d'ESGO, mais qui était pris sur d'autres sujets – et vous l'avez compris par rapport à la délibération que nous avons vue –. Mais nous missionnerons évidemment ce centre sur d'autres vacances, comme convenu avec lui. L'idée était de repartir sur le centre social de La Baratte, qui était volontaire et tout à fait d'accord pour repartir sur de nouvelles sessions.

Effectivement, à chaque fois que l'on vote l'attribution d'une subvention, c'est pour une nouvelle session à venir. Cela n'a rien à voir avec la session précédente.

Pour le sujet du compte rendu des actions, en toute transparence j'indique que des agents qui travaillent sur ces sujets-là sont éminemment pris en ce moment sur le centre de vaccination, depuis déjà un mois. Très clairement, nous n'étions pas en mesure forcément de vous présenter ce soir, mais évidemment c'est toujours d'actualité, et nous ne manquerons pas de le faire lors d'un prochain Conseil municipal. C'est prévu.

M. le Maire – Je voulais vraiment saluer le dispositif. Ces échanges menés par le CCAS remontent à bien avant la crise, pour les jeunes.
Je pense qu'il est important d'être à leurs côtés, de les associer à la gestion de crise, pour bien comprendre les enjeux, et qu'ils travaillent avec nous sur l'intergénérationnel. Ce dispositif, considéré comme faisant partie des dispositifs des nouvelles solidarités, est souvent montré en exemple sur le plan national, et il va être repris par un certain nombre de collectivités. Je pense que c'était vraiment une bonne idée.

Madame Gerbe.

Mme Gerbe – Dans la délibération, il est indiqué que les 1 000 € sont pour payer le permis de conduire. Je n'ai pas retrouvé cela dans la convention. A-t-on un retour sur l'argent utilisé par les jeunes ? Les incite-t-on fortement à passer le permis avec ces 1 000 € ?

Mme Boujlilat – On y veille. Pour nous, c'est une condition *sine qua non* du partenariat que nous établissons avec le centre social. Nous avons toujours un retour de l'opérateur. En l'occurrence, ce sera le centre social de La Baratte. Mais sur les opérateurs précédents, nous avons systématiquement le retour, avec le nombre de jeunes inscrits, et ceux qui ont obtenu le permis. Nous suivons cela scrupuleusement de notre côté, et jusqu'à maintenant tout s'est toujours très bien passé.

Mme Gerbe – Pourquoi ne pas le mettre dans la convention ?

Mme Boujlilat – Nous verrons, mais la convention vise surtout à déléguer l'animation du dispositif, et pas tant à évoquer la finalité, en fait. Mais pourquoi pas, on peut éventuellement rajouter l'élément pour les prochaines. L'idée est vraiment de conventionner avec le centre social pour qu'il anime le dispositif tout au long des vacances scolaires. Le permis est la conséquence de l'engagement. Nous pourrions éventuellement rajouter ce point.

Mme Gerbe – J'imagine que des mauvaises langues pourraient dire que les 1 000 € servent à tout autre chose.

Mme Boujlilat – Nous contrôlons scrupuleusement.

M. le Maire – Une précision de Céline Morini.

Mme Morini – Sauf erreur de ma part, dans le préambule de la convention, c'est spécifié. Le préambule est intégré dans la convention. Donc l'information est bien donnée.

- M. le Maire – Je pense qu'il est important dans nos contrées ; aujourd'hui, le permis de conduire, ce n'est pas juste pour se promener, c'est aussi, vous le savez, un outil d'accès au travail. Souvent, si on ne l'a pas, dans des régions comme les nôtres, c'est un frein. Il y a eu en plus des partenariats avec une auto-école, voire plusieurs, qui étaient aussi partenaires à la marge, et donc il y a tout un intérêt à ce que cela soit orienté sur un permis de conduire si précieux.
- Guillaume LARGERON.
- M. LARGERON – Monsieur le Maire, merci. Pour répondre à l'intervention de Mme Gerbe, je signale que l'article 5 indique : « *La Ville de Nevers s'engage à attribuer une subvention de 1 000 € TTC par jeune, dans la limite de 10 participants* ». 10 participants est la limite. On pourrait juste indiquer que c'est dans le cadre d'une aide pour le permis de conduire. Si ce n'est que cela, ce n'est pas bien compliqué à faire.
- M. le Maire – J'entends. C'est la convention générale. C'est rappelé dans le préambule. Et après il y a la convention avec chaque jeune qui vise clairement le permis de conduire.
- De toute façon, chacun sait pourquoi il s'inscrit dans le dispositif. Peut-être qu'une précision supplémentaire pourrait être utile, mais les choses sont claires et il n'y a pas d'inquiétude à avoir là-dessus.
- Pas d'autres questions ?
 Nous allons voter.
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire – J'en profite pour compléter mes propos sur le fonds d'aide aux jeunes. Il y a 9 962 € sur ce fonds. Le CCAS a pour l'instant mis 2 500 €.

DÉVELOPPEMENT URBAIN

2021-010 *OPAH-RU – Avenant n°3*
Adopté à l'unanimité.

2021-011 *Convention d'études en partenariat avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)*

- M. le Maire – Nous avons ensuite à aborder la délibération n°011 qui concerne une convention d'études en partenariat avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). Cela concerne le financement, principalement, de la partie commerciale de l'ANRU, qui intéresse aussi Pierrette Concile en tant qu'adjointe au commerce. C'est Amandine Boujlilat qui nous présente ce point.

- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, dans le cadre de l'ANRU du Banlay, quartier politique de la ville, qui a été retenu pour un projet de renouvellement urbain à l'échelle régionale, ce quartier dispose aujourd'hui d'une offre commerciale et de services qui est fragilisée notamment par la vacance locative, laquelle s'est accentuée au cours des dernières années.

La Ville qui souhaite non seulement redynamiser le quartier, mais le transformer de fond en comble, vise à recréer une polarité commerciale notamment à l'intersection des rues Blaise Pascal et Ernest Renan en s'appuyant sur la création d'un nouvel équipement de proximité en cœur de quartier pour y réunir le centre social, la mairie de proximité et La Poste.

La Ville de Nevers a saisi en février 2020 l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le but que celle-ci nous accompagne sur la réalisation d'une étude de potentiel en immobilier d'entreprises ainsi qu'une étude commerciale sur le quartier du Banlay.

Nous avons eu une réponse favorable de l'ANCT. Il s'agit ce soir de vous présenter la convention qui est annexée, et qui précise les modalités pratiques et financières de ce partenariat entre l'ANCT, la Ville de Nevers et la Caisse des dépôts et consignations.

Vous avez le plan de financement prévisionnel qui vous est présenté. La Ville de Nevers, si vous en êtes d'accord, financerait un tiers du montant total, qui est de 24 582 €. On est sur une participation de la Ville à hauteur de 8 194 €, avec un montant identique pour la Caisse des Dépôts et l'ANCT.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes de précision ? Des questions ?

Il est important de rappeler ce projet global de l'ANRU, qui va aussi concerner un nombre supérieur de commerces dans ce quartier par rapport à ce qu'il est aujourd'hui et de professionnels, y compris de santé, comme y travaille Philippe Cordier.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

CADRE DE VIE

2021-012

Composition commission locale du SPR (Sites patrimoniaux remarquables)

M. le Maire –

Nous avons ensuite à mettre en place la commission locale des sites patrimoniaux remarquables.

C'est Anne Wozniak qui nous présente la délibération n°012.

Mme Wozniak –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Il s'agit, dans cette délibération, de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi « LCAP ») qui transforme les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP, loi de 1983) et les Aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP, loi de 2010) en sites patrimoniaux remarquables (SPR). L'une des conséquences de la pleine application du régime de ces SPR est l'obligation faite à la collectivité de créer une instance consultative dédiée et pérenne : la commission locale du SPR. Cette commission locale du site patrimonial remarquable doit être composée :

- De membres de droit :

- . Le président de la commission qui est le Maire ou président de l'EPCI compétent,
- . Le préfet du département, qui peut se faire représenter,
- . Le directeur régional des affaires culturelles, qui peut se faire représenter,
- . L'architecte des bâtiments de France, qui peut se faire représenter.

- De membres nommés :

- . des représentants élus de la commune,
- . des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
- . des personnalités qualifiées.

Chacun des collèges « nommés » peut contenir 1 à 5 titulaires avec autant de suppléants, avec une répartition équitable entre les 3 tiers.

Les représentants élus de la commune doivent être désignés par une délibération du Conseil municipal.

Il est proposé de composer la commission locale du SPR selon la répartition suivante :

- 4 membres de droit
- 3 élus titulaires + 3 élus suppléants
- 3 représentants d'associations patrimoniales titulaires + 3 suppléants
- 3 personnalités qualifiées titulaires + 3 suppléants.

Pour le collège des élus, il convient de désigner 3 titulaires et 3 suppléants. Nous proposons de retenir :

- Pour les titulaires : Mme Corinne Mangel, M. Guy Grafeuille, et moi-même.
- Pour les suppléants : Mme Isabelle Kozmin, Mme Françoise Hervef, Mme Cécile Dameron.

Pour travailler à la finalisation de la constitution finale de la commission locale du site patrimonial remarquable, je vous propose d'adopter la proposition de composition des représentants de la Ville évoquée précédemment.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2021-013

Patrimoine culturel de la Ville de Nevers – Mise en place de la commission d'acquisition des œuvres

M. le Maire –

Nous avons enfin la dernière délibération qui concerne la mise en place d'une commission d'acquisition des œuvres, dans la mesure où nous essayons d'en faire régulièrement pour actualiser aussi les œuvres notamment du musée, en prévision de la prochaine artothèque. Il nous semblait donc important et utile de mettre en place cette commission, qui puisse décider du choix de ces œuvres. Corinne Mangel va nous présenter la délibération n°013.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire.

Le Musée de la faïence et des beaux-arts de Nevers est un musée territorial labellisé Musée de France. L'enrichissement de ses collections est donc l'une de ses missions totalement fondamentales.

La médiathèque Jean Jaurès est une bibliothèque municipale à vocation patrimoniale. La Ville de Nevers y conserve et enrichit un fonds patrimonial écrit très important (imprimés, documents graphiques, archives, ouvrages...).

Onéreuse ou non onéreuse (don, legs), une acquisition fait entrer un bien culturel dans les collections patrimoniales et en transforme la nature juridique en l'intégrant au domaine public. Une fois entré dans les collections publiques, le bien deviendra inaliénable ; il devra être conservé, récolé et parfois même restauré. Tout cela a, bien sûr, un coût. L'acquisition d'une œuvre est donc un acte porteur de conséquences, tant scientifiquement, juridiquement, économiquement que déontologiquement.

De manière préliminaire, les musées doivent soumettre tous leurs projets d'acquisitions, à titre gratuit ou onéreux, à l'avis préalable d'une commission scientifique régionale ou interrégionale compétente en matière d'acquisition dont le secrétariat est assuré par la DRAC.

Afin que le responsable scientifique agisse dans un cadre collégial, la Direction du développement culturel propose de mettre en place en interne une instance de premier niveau ayant pour but :

- De constituer et de faire connaître un projet d'acquisition argumenté mentionnant le plan de financement détaillé du bien culturel. Car il y a parfois et bien souvent des restaurations, avec un coût.
- D'éviter la décision isolée du conservateur ou du responsable des collections ;
- De multiplier les points de vue et avis ;
- De favoriser la transversalité entre les services.

Cette instance prendra la forme d'une commission d'acquisition organisée sur un rythme de trois commissions annuelles. Cela dépendra bien sûr de ce que l'on nous propose.

Le résultat des délibérés fera l'objet d'un compte rendu formel joint aux dossiers d'acquisition, et aux actes administratifs.

Membres de la commission seront les suivants :

- Élu-e(s) en charge de la culture et du patrimoine culturel
- Responsable des acquisitions musée,
- Responsable des acquisitions bibliothèque ,
- Direction du développement culturel.

Pourra s'y adjoindre un expert en fonction du bien que l'on va nous donner, nous léguer ou peut-être nous vendre, comme un conservateur des antiquités et objets d'art de la Nièvre ou peut-être un commissaire-priseur.

Je vous demande de bien vouloir accepter la mise en place de cette commission. A la suite de la commission, on m'avait demandé quelles étaient les acquisitions que nous avons eues ces dernières années. Nous avons retracé 2019 et 2020. Il ressort deux grosses acquisitions sous forme de dons, notamment plus de 450 pièces de faïences de La Montagne (de Saint-Honoré-les-Bains), et le legs Thuillier. Ce sont vraiment les deux grosses affaires de ces deux dernières années, mais vous avez pu voir également que nous avons eu d'autres dons : huile sur toile de Robert Pouillot, peintre et sculpteur de l'école cubiste, qui a de l'intérêt. Egalement au niveau de la médiathèque, des acquisitions ont été opérées, comme des écrits de Raoul Toscan, de Jean Le Brun, écrivain, poète, peintre. C'est quand même très divers et varié, et je rappelle également que le fonds Thuillier représente à lui seul, au niveau de la médiathèque, 20 mètres linéaires, ce qui n'est pas rien.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?
 Nous votons sur cette délibération.
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

Motions et vœux

M. le Maire –

Ensuite, nous avons une motion présentée par M. Baudry.

M. Baudry –

Merci, Monsieur le Maire.

Motion de soutien aux salariés de U-Shin (déposé par M. Baudry)

Le sous-traitant automobile U-Shin a annoncé la suppression de plus de 220 postes en France dans les 2 ans à venir, dont 210 emplois sur le seul site industriel de Nevers.

Une décision fracassante et déshumanisée pour des salariés laissés-pour-compte à quelques jours de Noël.

Décision justifiée par la Direction de l'entreprise comme une réponse à des pertes structurelles qui auraient augmenté en raison de la crise sanitaire.

L'annonce de ce terrible plan social provoque une onde de choc sans précédent dans un bassin d'emploi nivernais déjà extrêmement fragilisé avec des plans sociaux, comme à Aisan Industry ou les fermetures des dernières années avec entre autres Silen & Co, Selni, ou encore plus récemment l'entreprise Hippocampe, où les reconversions professionnelles et l'accompagnement s'apparentent à des parcours du combattant.

Fidèle aux éléments de langage et de saccage de tous les grands groupes qui rentabilisent leur outil de production par de la casse sociale, la Direction a indiqué que sa priorité était de maintenir le site de Nevers...

Alors que se multiplient partout en Bourgogne Franche-Comté des plans sociaux dont le prétexte est l'épidémie de Covid-19, mes chers collègues, je vous invite à dénoncer une fois de plus le comportement scandaleux de ces patrons voyous qui saisissent opportunément la crise sanitaire pour engager des opérations sournaises de suppression de personnels dans le seul but d'engranger des bénéfices.

Regrettons par ailleurs le manque d'anticipation de la Direction et l'absence totale de vision de l'entreprise sur un marché en déclin.

Dans le cas de la multinationale japonaise ayant racheté U-Shin en 2019 et dont le chiffre d'affaires clos en mars 2020 s'élève à plus de 8 milliards d'euros, il est permis de s'interroger sur ses réels projets pour l'entreprise.

J'invite notre Conseil municipal à soutenir par cette motion les salariés de U-Shin et demander au gouvernement d'intervenir dans les plus brefs délais pour garantir le maintien de l'emploi à U-Shin et assurer l'avenir du bassin nivernais.

Merci.

M. le Maire –

Monsieur Baudry, si évidemment nous manifestons tous un soutien à la fois au personnel, mais aussi à la poursuite de l'entreprise (parce que, contrairement à d'autres entités économiques qui ont purement et simplement fermé, celle-ci a une pérennité en tout cas qui nous a été annoncée d'une partie de son secteur et d'une partie des salariés), nous devons donc être prudents dans les termes. L'expression « patrons voyous » est loin d'être partagée par une grande partie des membres de ce Conseil, car je pense que, pour se permettre ce genre d'accusation, il faut connaître les sujets.

Comme je me suis exprimé aussi en Conseil communautaire, je pense que l'on peut toujours se faire plaisir en votant des choses, mais ce qu'il faut surtout, c'est être efficaces par rapport aux attentes de reclassement des salariés, puisque cela me semble inévitable pour une partie de ceux-ci, et s'attacher aussi à ce que l'entreprise demeure. Nous ne partageons pas complètement les remarques que vous faites et la teneur des propos employés.

J'ai eu l'occasion d'en parler en Conseil d'agglomération. C'est en effet principalement de la compétence économique de Nevers Agglomération. Je sais que le Conseil départemental a voté un vœu en excluant la Ville de Nevers et Nevers Agglomération ; je trouve que c'est fort dommage. Sur ce genre de sujets, on pourrait être tous ensemble. C'est un choix. En tout cas, celle qui a la

compétence économique au niveau des collectivités territoriales, c'est notamment Nevers Agglomération, et non pas le Conseil départemental.

J'ai proposé, quand l'heure sera venue, de faire une rencontre entre la Direction, les salariés et les élus qui le souhaitent, pour bien comprendre le sujet. Comme je m'y étais engagé, j'ai reçu pendant la période dite de fêtes de Noël le représentant des salariés et j'ai eu un échange avec la Direction pour bien comprendre les enjeux.

Il est certain, et c'est reconnu par tous, et même par la Direction, qu'il y a un manque d'anticipation sur le marché du verrou, mais ce que je peux dire aussi, et c'est tant mieux, c'est que ce ne seront pas les 400 emplois que vous indiquez dans votre motion qui seront impactés, puisqu'il y en a déjà une soixantaine en maladie de longue durée, il y en a qui n'existent plus, mais qui sont vacants et non occupés, et il y a à peu près une vingtaine de départs à la retraite. Heureusement, ce n'est donc pas ce chiffre qui sera en réalité impacté.

Après, l'objectif était de lancer la phase de négociations sur le plan social, et notamment nous inquiéter pour les plus jeunes, qui, par rapport aux critères des plans sociaux, sont souvent les premiers licenciés. Sans perdre de temps, j'ai donc essayé de faire jouer les réseaux de l'agglomération sur le plan économique, et j'ai une entreprise qui est en capacité de proposer une dizaine de reclassements et les échanges se font entre cette entreprise et la Direction d'U-Shin. D'autres entités économiques aussi vont être mobilisées, et nous allons les mettre en lien.

C'est ce rôle, en revanche, que peut jouer principalement l'Agglomération, plus que la Ville de Nevers, mais nous le faisons aussi en tant que ville de Nevers également, puisque c'est situé sur notre territoire.

C'est le premier enjeu ; qu'il y ait un maximum de salariés – et nous l'avons fait pour Selni –, qui puissent avoir une nouvelle formation, un emploi sur le territoire, et y rester. C'est l'intérêt de tous, et c'est ce qui se met en place. En plus, l'avantage, c'est que ce plan social s'étalera jusqu'en 2022, ce qui nous permettra de gérer d'autres situations sur la durée.

Ce n'est pas la peine de hocher la tête, je sais de quoi je parle, et j'ai des engagements des uns et des autres. Je les dévoilerai officiellement, et j'en donnerai connaissance avec autorisation des parties quand cela sera l'heure.

Je dis simplement que je ne reste pas sans rien faire, et ce n'est pas à coup de motions que l'on fait avancer les choses, c'est à coup de discussions, et j'en reviens, et de mises en contacts, et c'est ce que je m'emploie à faire, avec les services qui m'accompagnent au quotidien.

Je dis aussi que, sur la partie « poursuite d'activité », et notamment sur la partie « fonderie », les personnels vont passer sur une modernisation de l'outil, qui est indispensable, avec une partie de fonderie robotisée. Le marché de l'automobile est en baisse, et il y a des secteurs plus innovants dans ce domaine. Mais il y a des secteurs sur lesquels ils ne sont pas allés. Justement, une entreprise qui sera susceptible de proposer un certain nombre de reclassements, une dizaine dans un premier temps, et sans doute plus à terme, pourra aussi sans doute proposer de travailler avec eux.

C'est intéressant, parce que, là, on est sur deux tableaux, avec une possibilité pour les salariés d'être reclassés après formation et possibilité pour l'entreprise qui pourra en reclasser un certain nombre de trouver de nouveaux marchés pour l'entité qui demeurera, car il faut s'attacher à ce que l'activité puisse repartir et

remonter. Et c'est aussi, pourquoi pas, réembaucher. Nous n'en sommes pas là, mais je vous disais tout cela pour vous dire que nous sommes sur les deux volets, à la fois accompagner les salariés dans la mesure de ce que nous pouvons faire, et la Direction aussi, et accompagner de nouvelles activités pour cette entreprise, qui ne s'est peut-être pas suffisamment diversifiée, et n'a peut-être pas pris à bras le corps de nouveaux marchés et de nouveaux types d'équipements.

Voilà ce point. Votre motion me permet de le faire.

On a demandé de laisser faire les discussions et les négociations, qui sont en cours, tant côté salariés que Direction. Dès que l'on considérera que les choses auront un peu avancé, avec des possibilités d'échanges – j'ai proposé aussi au préfet d'être associé, et il m'a répondu positivement évidemment –, nous ferons cette réunion, je pense dans les locaux de l'Agglomération.

Monsieur Baudry.

M. Baudry – Vous parliez de Selni, et vous disiez que des formations sont proposées aux salariés à la suite des licenciements. Je suis d'accord avec vous, mais, à la suite de ces formations, combien de personnes, derrière, ont trouvé un CDI ?

M. le Maire – 35 emplois.

M. Baudry – Sur combien de licenciements ?

M. le Maire – Je n'ai plus le chiffre en tête. Je parle dans cette entreprise.

M. Baudry – A Selni ?

M. le Maire – Oui. Il y en a d'autres qui ont trouvé ailleurs.

M. Baudry – Sur combien de licenciements ? Ce n'était pas un peu plus de 50 ?

M. le Maire – Je n'ai pas le chiffre exact. Monsieur Baudry, c'est sûrement un peu plus que ce que vous dites, mais je dis simplement que l'Agglomération a aidé au reclassement très concrètement, d'à peu près 35 emplois, avec formation. J'étais allé rencontrer les salariés, d'ailleurs, sur leur site ; ils ont, pour la plupart, à quelques exceptions près, été embauchés, et parfois réorientés sur d'autres entreprises, mais je n'ai pas connaissance, après, des parcours des uns et des autres, qui ont été pris en charge aussi dans le cadre du PSE ou d'autres dispositifs.

J'avais rencontré aussi le Président des fabricants d'électroménagers français pour voir s'il n'y aurait pas des intérêts à trouver des solutions.

Nous ne restons pas sans rien faire. Simplement, nous n'avons pas la possibilité de recruter directement les gens. Par contre, nous avons ce rôle, dans le cadre du développement économique, que nous assumons dans ces situations pour essayer d'accompagner au mieux, d'être présents, d'être attentifs, et à l'écoute. Là, nous avons la particularité d'une entreprise qui ne va pas tirer complètement le rideau. Nous devons être vigilants sur les deux volets, et c'est ce que nous faisons.

Monsieur Diot.

M. Diot – M. Baudry retarde un peu, quand même, car j'avais amené ce sujet le 19 décembre au Conseil d'agglomération. C'était il y a un mois et demi, et à l'époque

on ne l'avait pas entendu sur la question. Visiblement, il n'est pas très au courant
...

M. Baudry – Monsieur Diot, je ne suis pas élu au Conseil communautaire.

M. Diot – Il n'est pas très au courant de la situation...

M. le Maire – Par contre, les débats sont publics.

M. Diot – Il y a quand même une erreur factuelle dans son écrit.
Monsieur Baudry, vous écrivez que le plan de licenciement est en raison de la crise sanitaire ; c'est faux. On parlerait de Flunch – et d'ailleurs, ce serait pas mal que l'on parle de Flunch, puisque l'on vient d'apprendre cet après-midi qu'à quelques centaines de mètres d'ici le restaurant Flunch de Carrefour Marzy fait partie des 50 ou 60 restaurants qui sont menacés de fermer leurs portes –, on pourrait dire que la crise sanitaire y a aidé. Encore qu'il n'y a pas que la crise sanitaire, y compris dans les choix du groupe Mulliez, qui a la sixième fortune de France.

On parlerait de Flunch, cela serait différent. Là, c'est des verrous et des antivols, et ce sont des équipementiers automobiles qui arrivent en fin de course. Il y a un problème de rentabilité sur ces productions, en lien avec la pression sur les prix qui est mise par les constructeurs automobiles, que sont notamment Renault et Peugeot ; et d'autres équipementiers deviennent plus compétitifs, notamment un équipementier allemand qui fait travailler des gens en République tchèque. C'est cela la véritable problématique chez Valeo. Et cela, en dehors de tout contexte de crise sanitaire, ce serait la même chose. La crise sanitaire est responsable de beaucoup de choses, mais, en l'occurrence, là, le patronat n'a pas attendu la crise sanitaire, de ce point de vue là.

Ensuite, sur le reste du texte, cela ne mange pas de pain ; c'est d'ailleurs assez creux, mais, quand on ne connaît pas les sujets, effectivement, on peut difficilement écrire autre chose que de l'eau tiède.

Je proposerais bien, si l'on avait une motion, d'y mettre un peu de contenu. D'ailleurs, nous avons distribué un tract à 17 500 exemplaires à la population, qui fait un certain nombre de propositions :

- La solution des pouvoirs nouveaux aux salariés dans la gestion des entreprises. Faire en sorte que les propositions industrielles qui sont en train d'être travaillées par les salariés soient obligatoirement prises en compte par la Direction d'entreprise, pour des productions industrielles qui permettent de maintenir d'autres productions avec les mêmes emplois.
- La création d'un pôle public bancaire. Je ne sais pas si cela vous dit quelque chose, Monsieur Baudry.
- La conditionnalité sociale et écologique des aides publiques.
- L'interdiction des licenciements boursiers.

On pourrait mettre tout cela dans une motion, mais on ne serait pas d'accord puisque le Rassemblement National vote systématiquement contre ces propositions-là, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Parlement européen, ce qui illustre une nouvelle fois le double discours et l'imposture permanente de l'extrême droite. Je pense que plus personne ne s'y laisse tromper, même à deux ou trois mois d'une élection régionale.

M. le Maire –

Quatre mois, Monsieur Diot.

J'ai lu attentivement votre publication, qui dit le plus grand bien de nous, d'ailleurs. Je m'y intéresse fortement. Mais là où vous avez fait une petite erreur, si je puis me permettre ; c'est que vous accusez Territoires d'Industrie d'être un dispositif bidon, alors que, justement, j'ai aussi suggéré à U-Shin de rejoindre Territoires d'Industrie, ce qu'ils ont accepté volontiers, et nous allons essayer d'avoir des aides aussi pour l'activité à venir d'U-Shin. Je vais vous prouver par A + B que c'est loin d'être bidon. D'ailleurs, je vous laisse le soin d'interroger les entreprises des 5 Territoires d'industrie de la Nièvre, et les salariés pour voir s'il n'y a pas d'ores et déjà des retombées de ce dispositif national. Tous les territoires ne sont pas éligibles. Mais vous verrez que ce n'est pas du bidon, comme vous le dites ; c'est autre chose.

Je voulais insister sur le fait que j'ai eu affaire à des responsables d'entreprises qui ont racheté et qui ne s'étaient pas forcément rendu compte de la situation financière, ce dont j'ai été un peu surpris quand même. Ils m'ont dit qu'il y a une baisse du marché du verrou, et que ce n'était pas la Covid à l'origine de la situation, mais que la Covid avait accéléré évidemment les choses. Quand on est fragile, vu ce qui se passe, en général cela ne pardonne pas.

Je vous l'ai dit, ils vont partir sur une fonderie 2.0 robotisée, pour garder de l'usinage et du traitement thermique, et partir sur de nouveaux marchés. Pour l'instant, ils ont négocié un accord BtoC nécessaire pour avancer ; c'est pour cela que je ne veux pas non plus chaque fois aller perturber les choses. On demande chacun de les laisser faire dans un premier temps. Ils discutent. J'ai dit que le premier qui avait envie ou ensemble me dise(nt) qu'il(s) est(sont) prêt(s) à exposer davantage là où l'on en est, et si nous pouvons aider à débloquer ou orienter, nous le faisons. Et d'ailleurs, fin décembre, j'ai contacté un certain nombre d'entreprises du territoire pour essayer d'être en amont justement. C'est cela qui est intéressant ; que l'on ne nous alerte pas une fois que tout est verrouillé et que l'incendie a tout ravagé. Il y a des possibilités, je l'ai dit, pour un certain nombre de salariés de retrouver rapidement quelque chose, et je faisais allusion à une entreprise qui avait aidé Selni, qui a justement formé, mais aussi gardé des salariés. Cela donne quand même un espoir, pour un maximum, de salariés d'essayer de contribuer aux choses.

Voilà pour cette motion.

Ensuite nous avons Madame Chamoux qui a un vœu.

Je vous laisse vous exprimer.

Mme Chamoux –

Merci.

Vœu pour la mise en place d'un Référendum d'Initiative Citoyenne à Nevers (déposé par Mme Chamoux)

Les interventions du peuple français dans sa propre histoire politique au cours des mouvements sociaux et des marches des libertés ne vous ont, bien sûr, pas échappé. Nevers en est également témoin. Nous pouvons y entendre la soif de liberté et de reprise en main de leurs destins par les citoyens.

Lors des dernières échéances électorales, malgré nos promesses de démocratie renouvelée, voire « augmentée » nous nous sommes tous heurtés à notre incapacité à maintenir la participation populaire à un niveau satisfaisant pour être représentatifs. Ne recommençons pas pendant ce mandat. Prenons une autre voie.

Dans votre programme, Monsieur le Maire, vous aviez proposé la diffusion du Conseil municipal en *live*, la tenue de Caf'Echanges et des *Facebook live*, et c'est chose faite. Vous vous êtes également engagé à accorder une voix consultative par conseil de quartier sur les projets structurants, à mettre en place un budget participatif, à organiser des concertations publiques sur un EHPAD du futur et sur le devenir du bâtiment « Forum ».

Mais on peut aller plus loin. Onze villes de France ont pris un engagement, qui à mon sens, permet l'expression d'une démocratie directe et un réel contre-pouvoir du peuple (Marseille, Toulouse, Nice, Saint-Etienne, Grenoble, Perpignan, Drancy, Ajaccio, Yerres, La Ravoire et Communay).

A l'instar des maires de ces communes, qui organiseront systématiquement toute consultation demandée, la mise en place d'un Référendum d'Initiative Citoyenne municipal (RIC) à Nevers serait une réelle innovation démocratique. Ce genre d'initiative demande une véritable réflexion et une mise en œuvre de moyens facilitant la participation, en particulier celle des milieux les plus populaires.

Nous devons, à l'échelon local, contourner les blocages institutionnels et lutter contre les verrous culturels. Nous ne pouvons reproduire les mécanismes techniques ou administratifs qui verrouillent l'expression des aspirations citoyennes. L'instauration d'un RIC dépend seulement de notre courage politique, donnant ainsi la capacité aux Neversois d'impulser des votations populaires sur les problématiques de la ville. Il pourrait être, par exemple, mis en place pour les projets structurants (aménagements, urbanisme, commerces, transports) au lieu d'accorder une voix consultative par quartier comme vous l'envisagez dans votre programme.

La liberté communale peut s'en trouver vivifiée, et plus qu'idéologique, cette proposition se veut pragmatique. Selon le rapport du GIEC sur le changement climatique, 70 % des mesures se prennent au niveau local. Aussi, si le RIC avait été en place à Nevers, le vœu que je formulais il y a quelques mois pour la tenue d'un moratoire sur le déploiement de la 5G n'aurait pas été purement et simplement balayé et aurait au moins eu le mérite d'informer les Neversois avant que nous ne soyons déjà à la 6G.

De la même manière, votre programme prévoyait la création d'un comité de suivi et de rédaction d'une charte éthique de la vidéoprotection. Ce dernier point me semble particulièrement important au regard des inquiétudes légitimes que soulève la loi dite de sécurité globale et des décrets qui lui sont liés. De quelle manière associez-vous les Neversois à ce sujet ?

La question est comme toujours politique. Celles et ceux qui sont aux responsabilités accepteront-ils-elles un nouveau contre-pouvoir, qui est, cette fois-ci, l'expression du peuple, et pas seulement la mienne ou celle d'un groupe d'opposition ?

Aussi, je formule ce vœu. Réfléchissons à ses modalités et instaurons un RIC communal. Vous avez, Monsieur le Maire, les moyens de le faire.

Merci.

M. le Maire –

Madame Chamoux, comme l'a dit Pierre-Jules Stahl, « *L'ignorance est aussi impertinente que le savoir est modeste* ». Pourquoi est-ce que je vous dis cela ? Parce qu'en proposant ce vœu, qui ne saurait être voté, vous proposez de voter quelque chose d'illégal. Vous émettez le vœu que nous adoptions quelque chose qui n'est pas possible, puisque c'est une mesure illégale.

Après, je vais vous répondre sur deux ou trois points très précis, sur la façon dont nous voyons la démocratie implicative.

En fait, le problème du RIC est illégal dans la mesure où ce ne sont pas les communes qui décident de la façon dont elles prennent les décisions ; c'est l'État et le Code général des collectivités territoriales, qui ordonnent la façon dont les collectivités délibèrent.

D'après ce Code général des collectivités territoriales, si la pétition et le référendum sont prévus, cela n'est toutefois pas en compatibilité avec ce que vous souhaitez, c'est-à-dire ce RIC. Il est prévu par le RIC qu'une pétition puisse déclencher automatiquement un référendum dont le résultat serait contraignant pour les pouvoirs publics. Et donc à aucun moment, dans ce dispositif que vous souhaitez voir mettre en place, les représentants n'ont leur mot à dire. Or, il faut savoir que c'est impossible. En l'état, ce n'est pas possible.

J'ajoute qu'il y a quand même des mesures qui sont prévues. Dans la Constitution, il est tout à fait possible de lancer une pétition pour demander l'inscription à l'ordre du jour d'une assemblée locale. Je rappelle d'ailleurs que nous avons mis pendant longtemps, pendant plusieurs années, une possibilité pour nos concitoyens de nous poser des questions, ce qui a été très peu utilisé, voire plus du tout ; c'est pour cela que nous avons stoppé. S'il y a une demande, bien volontiers nous remettons en place ce dispositif qui pouvait nous sembler intéressant.

Et puis il n'y a pas de textes d'application de ce dispositif, mais les communes peuvent y faire appel dans la mesure où il s'agit d'un droit qui est constitutionnellement protégé. Mais cela ne permet pas de déclencher un référendum.

Et puis il y a aussi dans la Constitution la consultation d'initiative populaire, selon laquelle 20 % des inscrits peuvent déclencher un référendum à travers une pétition, mais là encore ce référendum n'est pas contraignant pour les pouvoirs publics. D'où le fait qu'on l'appelle plutôt « consultation », puisque c'est consultatif. Et d'ailleurs, il faut noter que le déclenchement du référendum n'est pas non plus contraignant, car, à chaque étape, un Conseil municipal peut, par ce dispositif, arrêter le processus.

Donc, si les consultations à l'initiative de la collectivité territoriale existent, et je ne dis pas que nous ne nous en emparerons pas, aujourd'hui il n'est pas possible à l'initiative citoyenne de lancer un référendum contraignant pour un pouvoir public, quel qu'il soit.

Si le référendum local, par contre, était contraignant, il faut, en revanche, que la participation atteigne 50 %. Vous savez les difficultés que l'on a à avoir de bonnes volontés rien que pour les votes électoraux ou même les participations sur un certain nombre de sujets. Et de toute façon, dans ce cas, l'initiative de ce référendum revient au Conseil municipal, et n'est donc pas d'initiative citoyenne.

Voilà pourquoi je voulais vous expliquer que nous ne pouvons pas mettre en place cette procédure, sous peine d'une dénonciation par le préfet et d'une annulation par le juge administratif. Vous citez d'ailleurs la commune de Grenoble, que je connais bien puisque j'y ai vécu et que j'y ai terminé mes études ; la commune de Grenoble a vu son RIC annulé. Il est bien, quand vous citez quelque chose, de citer aussi la totalité pour ne pas prendre le risque de nous induire en erreur.

Nous ne pouvons pas en l'état décider de mettre en place le référendum d'initiative citoyenne à Nevers.

En revanche, sur la situation telle qu'elle est, vous évoquez le budget participatif. Cela fait partie de nos projets. C'est dans notre mandat municipal. Nous avons espoir, dans le cadre du budget 2022 – le budget de 2021 ayant été particulièrement compliqué par rapport à la situation que nous vivons –, de laisser une part à un budget participatif. M. l'adjoint aux finances et au budget y réfléchit avec nous.

Quelque chose me choque dans vos propos évoquant la notion de « contre-pouvoir » populaire. Nous ne sommes pas le pouvoir et le contre-pouvoir ; nous sommes la représentation du peuple. Les parlementaires le sont, mais nous le sommes aussi. Nous avons été élus par les urnes, par l'expression du vote. Et les premiers qui viennent râler en disant « je ne vais pas voter, je suis déçu », je rappelle d'abord que c'est un devoir, de voter ; c'est aussi une question de respect vis-à-vis de ceux qui ont obtenu le droit de vote. Il y a des moments pour voter et pour s'exprimer, et nous ne sommes ici que par la volonté du peuple, et nous avons la légitimité de siéger parce que nous avons reçu des voix, que nous soyons majoritaires ou minoritaires.

Il n'y a pas de contre-pouvoir, en ce sens ; il y a un groupe majoritaire, qui est capable d'être à l'écoute, qui a aussi un mandat pour lequel il a été élu et des actions à mener, et vous avez aussi chacun, dans le cadre de la représentation municipale, votre rôle à jouer, et en tout cas vos propos à tenir, et c'est ce que vous faites régulièrement.

Mais il n'y a pas de contre-pouvoir à créer ; cela n'existe pas dans la Constitution. C'est quelque chose vers quoi nous n'irons pas.

Je suis très heureux de voir que vous évoquez la 6G. Moi qui essaie d'être en avance, je n'osais pas le dire. En Israël, ils sont déjà dessus. Mais quand je dis cela, je me fais critiquer. Vous avez entendu Basile Khouri vous expliquer l'intérêt de la 5G très concrètement pour sauver des vies et être connecté par nos défibrillateurs aux forces de secours immédiatement pour localiser là où le problème se trouve.

Le moratoire, ce n'est pas possible. Ceux qui veulent le moratoire font de la démagogie. Je pense qu'il faut quand même respecter les règles, dans ce pays, sinon – permettez-moi d'être familier –, c'est le foutoir. Les municipalités qui votent des moratoires se font peut-être plaisir, mais cela n'a pas de valeur. Donc

c'est de la démagogie. Et donc il n'est pas question de moratoire. C'est l'État qui décide du déploiement en lien avec les opérateurs. Les municipalités peuvent donner un avis, et sont consultées, en tout cas, mais je l'ai dit, je suis opposé au moratoire. Par contre, nous avons fait une réunion d'échange, à laquelle vous avez participé, d'ailleurs, Madame Chamoux, et c'est très bien ainsi.

La charte de la vidéoprotection, nous allons vous la proposer prochainement en Conseil municipal. Elle avait fortement été travaillée pendant la campagne, et elle est quasiment bouclée. Il y a eu des échanges entre les deux adjoints, Corinne Mangel et Claude Loron. Nous allons la parfaire, et nous vous la présenterons peut-être lors du prochain Conseil. C'était un engagement, et, comme vous le savez, nous tenons à respecter notre engagement, et la rédaction de cette charte éthique et le comité de suivi. Il n'y a pas de difficultés là-dessus ; nous le ferons.

Mais, encore une fois, l'expression du peuple ici dans cette enceinte, c'est nous tous.

Je vais quand même vous dire, et cela me donne l'occasion de vous le dire, que, depuis 2014, nous avons largement consulté la population, sans avoir besoin, finalement, d'inventer l'eau chaude et un RIC. Nous avons tenu compte des retours, parce que l'objectif d'un élu, c'est aussi d'être sûr qu'il soit en correspondance avec sa population. Effectivement, nous avons des rendez-vous électoraux, mais, pour moi, cela ne suffit pas, et je pense avoir démontré que j'essayais d'être au maximum, avec mes équipes, en contact avec l'ensemble de nos habitants.

Je cite comme exemples, le temps de mettre les projets en place lors du précédent mandat :

- La piétonnisation de la rue du 14 juillet. J'ajoute que bientôt la barrière va tomber, et que cela sera une rue piétonne à quelques exceptions de riverains s'ils jouent le jeu, et s'ils ne la transforment pas comme la rue François Mitterrand. Nous avons fait un questionnaire *Facebook*, avec publication du résultat avec plusieurs solutions, et nous avons tenu compte de la volonté notamment des habitants et aussi de ceux qui empruntaient régulièrement la voie, et je pense qu'elle a vraiment changé.

- Sur le réaménagement de la rue des Saulaies, nous avons fait un nombre important de réunions, dès la phase de conception, avec l'association des riverains, qui était critique ; et aujourd'hui, finalement, beaucoup de personnes me signalent que finalement le projet était plutôt positif.

- Sur le réaménagement de la rue Saint-Martin, notamment avec les commerçants, mais aussi avec les usagers, sur la phase diagnostic et sur la phase chantier.

- Sur le plan guide du centre-ville. C'est Anne Wozniak qui avait mené cela. Je m'en rappelle. Avec des ateliers participatifs en extérieur, les samedis matin au moment du marché, et dans le palais ducal.

- En 2017, nous avons consulté sur la réforme des rythmes scolaires, avec un questionnaire aux parents et aux enseignants. Une grande majorité a été favorable au retour de la semaine sur 4 jours. Finalement, beaucoup de communes ont suivi derrière, et nous l'avons fait dès que nous l'avons pu.

- Sur le PLU du Banlay, nous avons fait de nombreuses réunions, y compris les soirs. J'ai participé à un certain nombre de réunions. Nous continuons de le faire dans la mairie de proximité, et, bien sûr, cela va continuer à se faire. Je ne parle pas des conseils de quartier ou des conseils citoyens. Tout cela, c'est en plus.

- La suppression des feux de la rue du 13^{ème} de ligne. Nous avons sondé les habitants, les commerçants. C'est une voie très empruntée.
- En 2018-2019, une consultation sur l'avenue Pierre Bérégovoy, pour travailler notamment la phase chantier.
- Sur la salle des fêtes, beaucoup de concertation, et notamment avec les riverains les plus proches, parce que c'est toujours inquiétant pour ceux qui habitent à côté.
- Sur le futur skate park, que nous avons relancé fortement en 2020, et je remercie Sophian Saouli et d'autres membres de l'équipe, qui ne sont pas forcément élus aujourd'hui, mais qui étaient sur la liste ou qui travaillent dessus, parce que nous avons beaucoup d'idées là-dessus. Nous avons obtenu un peu plus de 300 réponses.
- Sur le service de portage de repas, nous avons fait aussi de la recherche de positionnement de chacun, puisqu'il est fait régulièrement un questionnaire de satisfaction. J'en profite pour rappeler que désormais le *Nevers ça m'botte* n'est plus distribué ; il est à retirer sur un grand nombre de points, car nous avons fait le constat que déjà la distribution n'était pas parfaite, et que le magazine était parfois au milieu de publicités, et que cela n'était pas très « développement durable ». Comme il y a d'autres magazines qui fonctionnent plutôt bien et qui étaient sur retrait, nous avons décidé de travailler cela. Mais pour ne pas oublier ceux qui ont des difficultés et les plus anciens, le service de portage de repas continuera de le distribuer à ceux qui le demanderont ou qui seront en difficultés pour se le procurer.
- Sur le projet d'établissement de la médiathèque, tout le service Culture a mené une enquête par le biais de focus groupes.
- Sur les travaux d'aménagement urbain, il y a eu une concertation principalement des commerçants pour la rue Saint-Martin et l'avenue Pierre-Bérégovoy, et nous allons continuer sur la rue François-Mitterrand et le nouveau périmètre piéton, à définir avec la population.
- Sur la piscine des Bords de Loire, nous aurions voulu aller plus vite, mais nous avons reporté puis annulé une réunion publique, mais nous avançons aujourd'hui de façon dématérialisée sur ces échanges, et la composition aussi d'un panel d'habitants qui aura vocation à nous proposer des initiatives, leurs projets, leur vision de la réhabilitation de ce site.
- Sur la place Mossé, il y a eu aussi un fort travail avec les commerçants, avec un processus de recueil des avis en ligne.
- J'ajouterais aussi des choix de noms sur la piscine, sur la salle des fêtes, des rues, des places, des bâtiments, le Nollot, le nom de « La Maison », qui ne fait pas l'unanimité, mais peu importe ; aujourd'hui il est rentré dans les mœurs. La Cuisine des Saveurs.
- Nous avons fait aussi une concertation citoyenne lors des rencontres avec les habitants. 46 Caf'Echanges pour la Ville de Nevers, car il y a aussi ceux de l'Agglomération, depuis 2014. Le dernier notamment, que nous avons pu faire avant le deuxième confinement le 16 octobre 2020, où nous avons pris en compte des remarques des riverains par rapport aux travaux de la place des Courlis. J'en profite pour dire que ces travaux ont débuté jeudi dernier.
- Évidemment, je rappelle les conseils de quartier, le conseil neversois de la jeunesse, le conseil municipal junior et le conseil municipal d'enfants, que nous allons essayer de réunir dans des conditions sanitaires, qui sont forcées de proposition également.
- Je rappelle aussi ce qu'avait mené Isabelle Kozmin dans son ancienne délégation sur la concertation Château des Loges, pour écouter les attentes des

citoyens par rapport à des changements route de Marzy, au quartier des Montôts, qui sont en vigueur depuis le 16 novembre 2020.

- La consultation publique pour le plan climat énergie territorial de l'Agglomération.

- Je ne parle pas de celles des SCOT, qui n'attirent pas foule, mais qui existent aussi.

- Et lundi prochain, nous continuons une autre consultation sur l'entrée sud. C'est un projet sur 2 M€ HT, sur six ans, donc un projet important, sur lequel nous associons aussi la population de l'agglomération.

Vous voyez donc, Madame Chamoux, je ne vous dis pas *oui* pour voter quelque chose d'illégal, mais je vous rappelle quand même que nous laissons largement la place à des consultations, voire à des initiatives.

Vous pouvez évidemment me répondre.

Mme Chamoux – Vous me redites que le moratoire sur la 5G n'est pas obligatoire ; ce n'est pas pour autant qu'il n'est pas souhaitable.

M. le Maire – Ce n'est pas qu'il n'est pas obligatoire ; il n'est pas possible, il n'a aucune valeur. Les instances n'ont pas compétence.

Mme Chamoux – D'accord, mais cela peut être intéressant quand même de recueillir l'avis des Neversois.

M. le Maire – J'ai essayé de le faire lors de l'échange que nous avons eu, mais, encore une fois, si la question est de savoir si l'on veut la 5G ou pas, je ne la poserai pas, puisque je n'ai pas compétence. A titre personnel, et je ne m'en cache pas, je dis les choses, et l'ensemble de mon groupe d'ailleurs est d'accord avec moi, et même, je pense, d'autres membres de cette enceinte sans faire partie du groupe majoritaire. Mais la question n'est pas de savoir s'il faut la 5G ou pas ; c'est acté, c'est lancé. Le déploiement est lancé depuis la fin 2020. Il est hors de question pour nous de perdre notre temps et de voter des choses qui n'ont pas de valeur. Je ne suis pas du tout de cette tendance-là.

Mme Chamoux – Et concernant la charte éthique sur la vidéoprotection, serait-il possible d'associer les autres personnes ?

M. le Maire – Elle va vous être proposée. Elle a été travaillée. Elle va vous être proposée aux voix. Si vous avez des choses à nous suggérer, nous serons preneurs. Ce n'est pas fermé. Même si vous avez ce sentiment-là, ce n'est pas exact. Et d'ailleurs, sous l'ancienne municipalité, même si souvent nous n'étions pas d'accord, nous avons parfois fait des modifications en tenant compte des remarques de l'opposition. Mais cette charte est importante, et j'y tiens depuis un moment.

Amandine Boujlilat avait quelque chose à ajouter.

Mme Boujlilat – Très rapidement. Egalement pour indiquer que nous avons un questionnaire en cours sur l'utilisation des mairies de proximité. Nous recueillons à l'heure actuelle l'avis des habitants sur les services qui sont rendus à la population. Nous allons même sur du porte-à-porte, car on sait qu'il est compliqué de recueillir parfois l'avis des habitants. Ce n'est pas évident ; on ne capte pas tout le monde. Il y a les invisibles, ceux qui ne s'expriment pas forcément facilement ; là, on va

directement à la rencontre des habitants, à leur domicile. C'est aussi une autre manière d'aller au contact des habitants, et de recueillir l'avis de ceux qui s'expriment peu.

M. le Maire –

Je n'ai pas été exhaustif. Il y a les nombreux *Facebook* que je fais, et il y a parfois des remarques et des questions, et j'essaie vraiment de le faire sans filtre, et de prendre toutes les questions, et il y a des remarques que j'ai parfois trouvées intéressantes et auxquelles nous n'aurions pas pensé. C'est aussi une façon d'associer la population quand elle le souhaite.

Plus l'application « Nevers Agglo dans ma poche », qui a continué d'évoluer, et sur laquelle on peut aussi nous faire des suggestions.

Je ne suis pas exhaustif ce soir, mais je pense que nous avons mis en avant quand même un grand nombre de possibilités pour nos concitoyens de s'exprimer tout au long du mandat.

Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais aussi ajouter un autre exemple de concertation qui reste à définir, puisque la Ville de Nevers a initié auprès d'autres collectivités en France aussi le souhait de créer un référentiel sur le numérique responsable. Dans cet exercice avec d'autres collectivités, j'ai demandé que l'on puisse associer un temps de concertation à définir de manière plus précise dans les semaines à venir, avec certains acteurs du territoire, et évidemment les élus qui sont ici présents aussi dans une certaine mesure. Cette concertation se fera aussi dans ce cadre-là, bien évidemment.

Il y a aussi d'autres exemples qui peuvent être mentionnés, mais je voulais apporter celui-ci.

M. le Maire –

Merci. C'est important. Nous revendiquons d'être dans l'innovation, mais aussi dans la responsabilité par rapport à l'innovation, et donc ce label « numérique responsable » est important.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Je voulais juste ajouter qu'associer les habitants, c'est aussi associer en amont des projets, quand on le peut, les professionnels.

Je voulais citer l'atelier participatif qui avait été organisé au sujet du réaménagement futur de la place Carnot. L'ESAAB, que nous sollicitons régulièrement sur les projets. Je pense aux dessins de nichoirs, les zones 20. L'ESAAB avait été consultée, et il y a eu des propositions des étudiants pour la réalisation.

Et il y a aussi tous nos partenaires dans les associations : je citerais la LPO, l'AMLA, avec qui nous travaillons régulièrement, notamment sur la problématique de la biodiversité et de la protection du patrimoine et de l'environnement.

M. le Maire –

Bien. Merci.

M. le Maire –

Nous allons passer à une deuxième motion.

C'était une motion qui initialement était proposée par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire, et le groupe Nevers A Venir a considéré qu'il pouvait y adhérer. Nous avons proposé que de vœu, cela passe à une motion, ce qui est quand même plus fort, et pour le voter, c'est plus simple. L'idée est que nous proposons de porter le vœu ensemble, et à d'autres aussi, peut-être, qui sont dans cette enceinte.

Je vais laisser le soin au « géniteur » de ce vœu passé en motion, si vous en êtes d'accord, de nous la lire en prenant en compte nos remarques, ce qui nous permettra un vote global.

M. Morel V –

Une petite parenthèse, Monsieur le Maire : nous saluons la transition écologique de la Ville au regard des plateaux-repas, par rapport à ce que l'on a vu la dernière fois, et en plus, c'est très bon.

Nous saluons le groupe majoritaire d'avoir bien voulu, à sa demande, s'associer à ce vœu, qui donc est devenu une motion.

Boutique Orange, Guichet SNCF : pour le maintien de services de proximité essentiels à la population neversoise.

Les élus de Nevers ont été informés, en ce début d'année, du projet de fermeture (en juillet prochain) de la boutique Orange de la rue piétonne, et du projet de fermeture (en juillet prochain également) de l'un des 3 guichets à la gare SNCF.

Ces deux annonces s'inscrivent dans une logique de recul de services de proximité essentiels à la population, *a fortiori* la population âgée dont l'accès à internet et aux nouvelles technologies reste aujourd'hui difficile.

Concernant le guichet SNCF : les élus de Nevers notent que cette annonce s'inscrit dans la même veine que celle qui a déjà conduit, en 2018, à la suppression de 6 emplois, à la réduction forte des horaires d'ouverture en journée (et notamment tôt le matin) et à l'absence de toute présence humaine aux guichets le dimanche matin.

La suppression d'un 3^{ème} guichet ne ferait qu'aggraver cette situation, avec le risque de voir la plupart du temps l'ouverture d'un seul guichet, allongeant la file d'attente, augmentant la pression sur le seul vendeur, et accroissant le mécontentement des usagers.

Dans une ville et un département où vivent de nombreuses personnes âgées et où la population a, en moyenne, un accès au numérique inférieur à la moyenne nationale, la présence humaine est indispensable pour conseiller les citoyens, les renseigner, et leur vendre les billets de train les mieux adaptés à leurs besoins. C'est d'autant plus vrai que Nevers est au croisement de plusieurs régions, avec 4 gammes tarifaires différentes, conduisant l'utilisateur à devoir parfois prendre plusieurs billets différents pour effectuer un seul et même trajet.

La suppression du tarif « guichet » à bord des trains, voire l'absence de contrôleurs à bord remplacés par des « brigades de lutte anti fraudes », ne rend que plus essentielle l'existence de guichets ouverts en gare.

Aussi, les élus de Nevers demandent à la SNCF et à la Région Bourgogne Franche-Comté de revenir sur cette décision.

Concernant la boutique Orange de la rue François Mitterrand, les élus de Nevers font part de leur vive incompréhension, au vu de la fréquentation très importante de cette boutique et des fréquentes files d'attente qui illustrent son caractère essentiel dans le service rendu à la population.

Il s'agit aujourd'hui du dernier accès à la téléphonie en centre-ville, après les fermetures des boutiques Bouygues et SFR ces dernières années. Or, le contexte de crise sanitaire que nous vivons a renforcé le caractère vital de l'accès à internet et à la téléphonie mobile, notamment pour les personnes âgées (mais pas uniquement) qui ont besoin de présence humaine pour les conseiller, les orienter, les « dépanner ». La présence de 7 salariés, formés, possédant les moyens nécessaires pour offrir services et conseils à la population ne saurait donc être remplacée par internet.

Les élus de Nevers contestent la logique purement financière de la Direction d'Orange, qui conduit à sacrifier la réponse aux besoins de la population et à amputer le centre-ville d'un service essentiel, à l'heure où des efforts sont fournis pour le revitaliser et le rendre plus attractif.

Au contraire, un développement du service est nécessaire ; les agents de la boutique ont fait des propositions en ce sens, sans être pour l'instant entendus par la Direction. Au vu des files d'attente, d'un retour du service après-vente et l'embauche de nouveaux salariés se justifieraient totalement.

Les élus de Nevers demandent donc à la Direction d'Orange, à son PDG Stéphane Richard, de renoncer à cette fermeture annoncée et d'envisager à l'inverse un développement de la boutique Orange, idéalement placée dans le centre-ville de Nevers.

M. le Maire – Avez-vous lu les modifications ?

M. Morel V – Excusez-moi. Je reprends les deux derniers paragraphes.

« Nous rappelons également que de nombreux projets ont été menés concrètement entre Orange, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération. »

« Ils chargent le Maire de Nevers de saisir la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault. D'autant plus que cela diminuera la présence de la population dans le centre-ville. »

M. le Maire – Nous faisons, à partir du vœu présenté par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire, une motion. Nous avons fait quelques ajouts. Il y avait une petite correction sur le « ne » du quatrième paragraphe avant la fin. Nous avons ajouté après « des efforts sont fournis pour le revitaliser et le rendre plus attractif »,

« alors que d'importants travaux ont été réalisés en zone périphérique ». Cela nous a semblé important parce que ce qui m'a été présenté par la directrice régionale était de dire qu'économiquement il fallait qu'ils fassent des choix. Or, le choix a été fait de déplacer sur la zone périphérique de Marzy le magasin, mais surtout de l'agrandir. Cela a été des coûts. Je ne peux pas entendre que l'on parle de coûts alors qu'il y a eu un choix de coûts ailleurs. C'est pour cela que nous avons introduit le complément.

M. Morel V – Je vous prie de m'excuser. Je pensais que c'était des choses que l'on avait supprimées, ce qui était en rouge.

M. le Maire – On est bien d'accord. Nous rappelons qu'il y a de nombreux projets. Orange est quand même censé être un partenaire de nos collectivités. J'aimerais bien que cela soit jusqu'au bout. Nous avons ajouté qu'il y ait le retour du service après-vente, car il y en avait déjà eu un qui n'existait plus. Il est indiqué que les élus chargent le maire de saisir la ministre, en l'occurrence Jacqueline Gourault. J'indiquais que c'est contre-productif par rapport au projet Action Cœur de Ville.

Juste quelques commentaires supplémentaires de ma part.

D'abord, sur la SNCF, je suis complètement d'accord. J'en profite pour rappeler que la gare de Nevers est plus fréquentée sur la ligne Clermont-Ferrand Paris, à part évidemment les deux gares principales. Donc il faut que nous ayons un service à la hauteur ; j'en conviens tout à fait.

J'ai aussi demandé à La Poste, qui est venue me voir, d'améliorer aussi son accueil sur la poste centrale. Ils ont convenu que c'était loin d'être performant, quand on voit parfois les queues dehors, avec une espèce de sas, et je ne parle pas que de la période sanitaire. J'espère qu'il y aura des améliorations ; je les ai demandées.

En plus, sur la gare, nous ne serons quand même pas dans les premiers à être aménagés pour les personnes à mobilité réduite, c'est parti pour tout le monde. J'ai demandé d'ici 2024 qu'il y ait des glissières pour des valises et des vélos. On en trouve, par exemple, à la gare de Vierzon. J'espère que nous serons entendus.

J'en profite pour dire, d'ailleurs, que j'ai reçu un courrier de la CGT, qui me demandait une intervention vive en direction d'Orange, et qui indiquait que notre promesse de revitalisation de centre-ville de Nevers ne devait pas être qu'un slogan. Je pense que nous avons quand même démontré qu'au bout de six ans ce n'était pas qu'un slogan, car il y a quand même eu beaucoup de choses de faites.

Mais, bon, passons là-dessus, je pense qu'*in fine* nous sommes tous d'accord sur l'objectif, qui est d'essayer de garder cette agence en centre-ville. Je considère cette perspective comme un non-sens aujourd'hui, à l'heure où il y a une relance des villes médianes, semble-t-il, à l'heure où l'on veut redonner de la couleur aux centres-villes, à l'heure où Action Logement va mettre beaucoup d'argent pour nous aider à rénover des dessus de commerces. Il y a une banque, BNP, en cours de rénovation par un privé. Il y a des opérations de Nièvre Aménagement. Il y a des opérations qui m'ont été présentées tout à l'heure sur l'ancien hôpital Colbert.

J'en profite pour vous annoncer que la friche Silen & Co, ex Philips, a été rachetée quasiment intégralement, et que le site Selni est en cours d'acquisition. Ce sont aussi de bonnes nouvelles, pour des projets intéressants, divers et variés, sur lesquels je reviendrai quand les opérations seront définitivement bouclées, ce qui m'a été aussi présenté tout à l'heure.

Bref, des signes encourageants.

Un peu de reprise de population. Sur la ville de Nevers, 300 habitants. Et sur l'agglomération, aussi. Je me suis fait confirmer les chiffres. Nous sommes sur un solde positif de 120 habitants supplémentaires sur l'agglomération. C'est important, ce changement. L'agglomération n'avait pas gagné d'habitants depuis 2015. La ville de Nevers, depuis 1975.

Encore une fois, voyons si cela continue dans la durée, mais il est important de prendre en compte que finalement le problème de la déprise démographique va enfin s'arrêter.

J'ai donc demandé à Orange une rencontre, comme je le fais avec d'autres, pour croiser nos projets, et qu'ils sachent nos intentions, le contexte, etc., le projet de rénovation du centre piéton, qui est important, car on sait très bien qu'un centre piéton rénové va attirer davantage de fréquentation.

Bref, tout cela est fait sans suffisamment d'association et de concertation. C'est la raison pour laquelle je vous propose que l'on vote si possible unanimement cette motion qui me chargera de saisir, comme j'en ai bien l'intention, le PDG d'Orange, Stéphane Richard, qui, en plus, était venu à Nevers dès que j'avais alerté sur l'intérêt de sa présence en centre-ville déjà à l'époque, et également Jacqueline Gourault, à qui je passerai même un coup de fil pour l'alerter sur l'importance de faire changer d'avis Orange.

S'il n'y a plus d'interventions, je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Cette motion est unanimement votée par votre Conseil, et donc je procéderai à son exécution.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Vous nous dites que les friches industrielles ont été rachetées. Pourriez-vous nous en dire un peu plus, notamment au niveau de la dépollution des sites ?

M. le Maire – Le site de Silen & Co était dépollué. Maintenant, sur l'acquéreur, je n'ai pas l'autorisation de dire qui il est. Il le dira lui-même. J'imagine que cela va intéresser, de toute façon. Ainsi que sur son projet.

Selni, c'est en cours de discussion, mais cela me semble, en tout cas, bien engagé.

Je voulais vous en parler, parce que je sais qu'il y avait une désespérance de tous les habitants de ce quartier. Vous le savez, il y a aussi beaucoup d'exactions. Il y avait des projets de dire qu'il n'y avait qu'à racheter à un euro pour nos collectivités, mais vous imaginez bien le coût, derrière. C'est un projet

sérieux. Tant mieux si ces friches connaissent un avenir qui sera, semble-t-il, assez intéressant et varié.

Promis, dès que les choses seront vraiment sécurisées ou que j'aurai l'autorisation, je vous en dirai plus, d'une façon ou d'une autre.

Y a-t-il des interventions ?

Mme Gerbe – Juste une petite question. Pour les conseils de quartiers, est-il en projet qu'ils puissent se réunir ? Ou pas ?

M. le Maire – Oui, mais, vous le savez, la difficulté que l'on a en ce moment. J'imagine que vous comprenez les difficultés que nous avons à tout mettre en place comme nous le voudrions. Je ne sais pas si Amandine Boujlilat veut ajouter quelque chose.

Mme Boujlilat – Oui, bien sûr, évidemment, si nous avons été dans une période dite « normale », nous les aurions réunis depuis longtemps, vous vous en doutez bien. Là, pour l'instant, nous ne sommes pas autorisés à le faire. Mais évidemment, dès que nous le pourrons, ce sera fait.

M. le Maire – Sauf changement, nous nous reverrons en Conseil municipal le 13 avril à 18 h 30. J'ai envie de vous dire que ce serait bon signe si l'on se retrouvait au Palais ducal. Mais je n'en sais pas plus que vous.

Pour les élus communautaires, nous nous retrouverons notamment pour le débat d'orientations budgétaires exceptionnellement un mercredi, le mercredi 10 février. Et j'invite les élus municipaux non communautaires à suivre les débats et les échanges ; c'est important. Et d'ailleurs ils seront associés à quelques réunions à venir.

D'ici là, protégez-vous. Merci de votre présence. Je sais que cela peut vous paraître bizarre de finir tôt, mais je pense que c'est aussi une question d'efficacité et de respect des règles sanitaires.

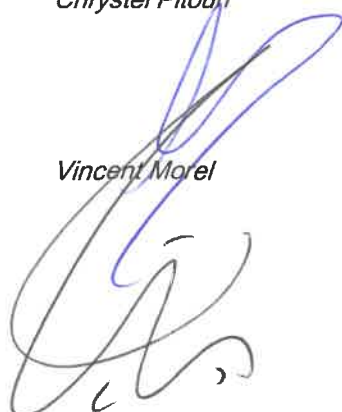
Bonne soirée.

M. le Maire lève la séance à 21 heures 10.

Les secrétaires de séance

Chrystel Pitoun

Vincent Morel



Le Maire

Denis Thuriot

